

RCS : ALBI

Code greffe : 8101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ALBI atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1955 B 00019

Numéro SIREN : 085 520 195

Nom ou dénomination : SAFRA

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2023 sous le numéro de dépôt 1546

Bilan - Actif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2022		31/12/2021
		Montant brut	Amort. ou Prov.	
Capital souscrit non appelé		-	-	-
Frais de développement	4.1.1	22 863	15 603	8 795
Concessions, brevets et droits similaires		547	415	134
Fonds commercial		2	-	2
Autres immobilisations incorporelles		21	4	
Immobilisations incorporelles en cours		945	-	34
Total des immobilisations incorporelles		24 378	15 922	8 965
Terrains		803	-	803
Constructions		2 327	806	1 630
Inst. techniques, mat. out. industrielle		2 324	1 830	263
Autres immobilisations corporelles		2 297	1 377	1 116
Immobilisations en cours		110	-	24
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	4.1.2	7 861	4 013	3 836
Autres titres immobilisés	4.1.3	44	-	43
Autres immobilisations financières		77	-	76
Total des immobilisations financières		121		120
Matières premières, approvisionnements		3 103	702	2 334
En cours de production de biens		417	47	2 980
Total des stocks	4.2.1	3 520	750	5 314
Avances et acomptes versés sur commandes			-	92
Clients et comptes rattachés		2 278	-	3 070
		2 805	-	4 032
	4.2.2	5 083	-	7 102
		732	-	2 802
	4.2.3	732	-	2 802
		384		300

TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ALBI DEPOT DU :
30 MAI 2023
AU GREFFE

1955 B 19

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

certifié conforme

[Signature]

Bilan - Passif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2021
Capital	4.3.1	1 347
Primes d'émission, de fusion, d'apport		9 617
Ecart de réévaluation		4 137
Réserve légale		100
Autres réserves		1 711
Report à nouveau		-4 733
Résultat de la période (bénéfice ou perte)		-10 826
Situation nette avant répartition		1 354
Subvention d'investissement		145
Provisions réglementées	4.4.2	33
Avances remboursables		2 835
Provisions pour risques et charges		4 248
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		5 067
Emprunts et dettes financières divers		2 357
Total des emprunts et dettes assimilées	4.4.4	7 424
Avances et acomptes reçus sur commandes	4.4.3	2 303
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 112
Dettes fiscales et sociales		4 890
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		71
Autres dettes		736
Total des dettes	4.4.3	9 809
Produits constatés d'avance		380

Compte de résultat

En milliers d'euros (1)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de produits		4	3 671
Production vendue de biens		3 577	1 096
Prestations de services		9 426	4 703
Chiffre d'affaires	4.5.1.1	13 007	9 470
Production stockée	4.5.1.2	-2 787	1 356
Production immobilisée	4.5.1.2	3 321	3 147
Subventions d'exploitation		66	55
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		3 262	738
Autres produits			24
Total des produits d'exploitation		16 869	14 790
Achats de matières premières et autres approvisionnements		-3 020	-5 054
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		225	243
Autres achats et charges externes	4.5.2	-6 768	-5 011
Impôts, taxes et versements assimilés		-295	-222
Salaires et traitements	4.5.3	-7 263	-5 844
Charges sociales	4.5.3	-3 065	-2 276
Dotations aux amortissements		-3 375	-3 201
Dotations aux provisions		-4 017	-5 017
Autres charges		-1 178	-261
Total des charges d'exploitation		-28 758	-26 644
Produits financiers de participations			2
Total des produits financiers			2
Intérêts et charges assimilées			-179
Différences négatives de change			-3
Total des charges financières			-181
			1
			2 419
			437
Produits exceptionnels			2 857
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			-52
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			-2 560
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			-104
Charges exceptionnelles			-2 717
			1 067
			42 496

(1) Excepté pour le nombre moyen pondé

circulation, le résultat net de base par action et le résultat net dilué par action.

Tableau de flux de trésorerie

En milliers d'euros	Notes	31/12/2022
Résultat net		13 045
Dotations aux amortissements et dépréciations nettes des repris	4.5.4	5 564
Dotations aux provisions nettes des reprises (1)	4.5.4	887
Plus ou moins-value de cessions	4.5.6	- 23
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie (2)		- 152
Capacité d'autofinancement		- 6 769
Variation des stocks		2 544
Variation des créances clients		792
Variation des dettes fournisseurs		544
Variation des autres créances et autres dettes		- 1 354
Variation du BFR		2 525
Flux d'activité		- 4 244
Acquisitions d'immobilisations	4.1.1 à 4.1.2	- 4 894
Produits de cessions d'immobilisations	4.5.6	5
Acquisitions de titres		
Variation des fournisseurs/créances d'immobilisations		- 71
Variation des dépôts et cautionnement	4.1.3	- 1
Flux d'investissements		- 4 961
Augmentation de capital net	4.3.1	4 634
Souscription d'emprunts	4.4.4.1	423
Remboursements d'emprunts	4.4.4.1	- 1 448
Variation des comptes courants	4.4.4.1	2 741
Variation des subventions	4.3.2	- 12
Flux de financement		6 338
Variation de trésorerie		- 2 867
Trésorerie d'ouverture (3)		2 352

(2) Correspond à la quote-part de l'amortissement dans les frais de développement activés.

(3) Correspond à la trésorerie nette des concours bancaires courants.

Notes annexes aux états financiers

Bilan - Actif	1
Bilan - Passif	2
Compte de résultat	3
Tableau de flux de trésorerie	4
1. Description de la Société et de l'activité	6
2. Faits caractéristiques	7
2.1 Faits marquants	7
2.2 Evènements postérieurs à la clôture	8
3. Principes, règles et méthodes comptables	9
3.1 Principes comptables	9
3.2 Principe de continuité d'exploitation	9
4. Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	10
4.1 Actif immobilisé	10
4.1.1 Immobilisations incorporelles	10
4.1.2 Immobilisations corporelles	11
4.1.3 Immobilisations financières	12
4.2 Actif circulant	13
4.2.1 Stocks	13
4.2.2 Créances	13
4.2.3 Disponibilités	15
4.3 Capitaux propres	15
4.3.1 Capital social	15
4.3.2 Variation des capitaux propres	16
4.3.3 Caractéristiques des BSA Garantie	16
4.3.4 Résultat par action	16
4.4 Passifs et provisions	17
4.4.1 Avances remboursables	17
4.4.2 Provisions	18
4.4.3 Dettes d'exploitation	18
4.4.4 Emprunts et Dettes financières	19
4.5 Compte de résultat	20
4.5.1 Produits d'exploitation	20
4.5.2 Autres achats et charges externes	22
4.5.3 Personnel et effectif	22
4.5.4 EBITDA	23
4.5.5 Résultat financier	24
4.5.6 Résultat exceptionnel	24
5. Informations relatives à la fiscalité	25
5.1 Impôt sur les bénéfices	25
5.2 Déficit reportables	25
5.3 Ventilation	25
6. Autres informations diverses	26
6.1 Rémunération des dirigeants	26
6.2 Honoraires des commissaires aux comptes	26
6.3 Transactions avec les parties liées	26
7. Engagements hors bilan	27
7.1 Engagements de retraite et avantages assimilés	27
7.2 Engagements financiers donnés et reçus	27
7.2.1 Les engagements financiers donnés	27
7.2.2 Les engagements financiers reçus	27
7.3 Engagements pris en matière de crédit- bail	27
7.4 Autres opérations non inscrites au bilan	28

1. Description de la Société et de l'activité

La Société SAFRA SA (ci-après la « Société ») est une société par actions à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 515 650 euros, dont le siège social est situé au 18 rue Nicolas Copernic, 81000 Albi.

La Société est principalement détenue par la société par actions simplifiée Groupe SAFRA, à hauteur de 65,98% du capital et des droits de vote au 31 décembre 2022.

Depuis 2011, la Société a entrepris de concevoir et développer un autobus urbain de nouvelle génération fonctionnant avec des alternatives au diesel (hybride, batteries et à l'hydrogène (ou H₂)). A travers la technologie hydrogène, cet autobus a la capacité de faire une journée complète de service sans besoin de recharge sur cette durée. A côté de cette activité Construction, la Société bénéficie également d'une expertise dans la rénovation des transports urbains (autobus, tramway, métro, train) qui lui donne accès aux donneurs d'ordre des collectivités locales et régionales.

En 2021, la Société a lancé une activité Rétrofit, consistant en la transformation d'autocars à moteur thermique en autocars à hydrogène. Cette nouvelle activité a été rendue possible en France grâce à l'arrêté du 13 mars 2020 relatif aux conditions de transformation de véhicules thermiques en alternatives non polluantes, créant ainsi une nouvelle opportunité pour la Société de se renforcer sur le marché de la mobilité décarbonée. Depuis, la Société a décidé de se positionner comme un pure-player des autobus et autocars à hydrogène.

La Société est un acteur historique reconnu de la mobilité urbaine au service de la décarbonation des transports, bénéficiant d'une forte expertise à travers plus de 65 ans d'expérience dans la conception et la rénovation de véhicules de transport.

Le marché de la mobilité zéro-émission, sur lequel la Société évolue, est porté par des plans d'investissement et une réglementation offrant de fortes perspectives de croissance en France et en Europe. La Société devrait profiter de la volonté de créer une filière hydrogène à l'échelle européenne

2. Faits caractéristiques

2.1 Faits marquants

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a procédé à une augmentation de capital auprès des fonds Transition Evergreen et Safra Participations gérés par Aqua Asset Management par création et émission d'actions nouvelles assorties de bons de souscriptions d'actions garanties auprès des fonds (dit « BSA Garantie », voir note 4.3.3).

Ainsi en date du 2 Février 2022, il a été procédé à une augmentation de capital par apport en numéraire, correspondant à une souscription d'un montant total, prime d'émission incluse, de 4 948 020 euros en considération de l'émission de 6 732 actions assorties de BSA Garantie au profit des sociétés Transition Evergreen et Safra Participations. (Note 4.3.1).

Le 30 juin 2022, la Société a procédé aux modifications suivantes :

- Transformation de son statut de SAS à SA à Conseil de Surveillance et Directoire
- Division par 200 des actions émises. Les nouvelles actions ont une valeur nominale de 0,125 €.
- Transfert du siège social du 5 Rue Nicolas Copernic au 18 rue Nicolas Copernic.

En parallèle de ces modifications, la convention d'animation et de prestation de service avec Groupe Safra a été résiliée en date du 30 juin 2022.

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, la Société a obtenu une aide de la part de l'ADEME le 21 janvier 2022, pour un montant maximal de 4 804 K€, dont 2 882 K€ sous forme d'une subvention et 1 922 K€ d'avance remboursable au titre du projet de développement de nouvelles générations d'autocars et d'autobus à hydrogène et sur une période d'investissement prévisionnelle de 38 mois. Les modalités de remboursement de la part avance remboursable sont décrites en note 4.4.1. Le versement de l'acompte a eu lieu en décembre 2022. Le versement des fonds relatifs à l'atteinte de l'Etape Clé 1 est conditionné à une levée de fonds cumulée de 30 M€ à compter de Juin 2021.

En juin 2022, la Société a signé avec Transdev Dublin un marché portant sur la rénovation complète d'une rame de tramway et qui constitue la première commande export de la Société. Les travaux se sont achevés en février 2023 avec le retour de la rame en Irlande.

La Société a réalisé en 2022 6 des 7 immatriculations de nouveaux bus à hydrogène en France.

La Société a lancé la conception d'une nouvelle génération de bus à hydrogène Hycity® et a livré sur l'exercice ses derniers bus Businova® de première génération. L'homologation de ces bus est prévue pour mi 2023.

L'annonce de cette nouvelle génération de véhicules ainsi que la nouvelle identité visuelle de la société a été faite au salon European Mobility à Paris en Juin 2022.

Suite à la décision d'arrêter la ligne de produits Businova®, la Société a enregistré une dépréciation exceptionnelle de 1621 K€ de la valeur nette comptable des frais de R&D capitalisés sur cette ligne de produits et non réutilisable sur les nouvelles catégories de produits (Note 4.1.1).

La société a commencé les travaux de mise à niveau des bus Businova® en service chez ses clients au cours de l'exercice. La provision s'élève à 2 059 K€ au 31 décembre 2022 (Note 4.4.2) pour les travaux restants à produire.

Certains clients ont refusé la réalisation de la mise à niveau proposée des véhicules Businova® et poursuivent pour certains une action en expertise judiciaire. La Société a donc été amenée à provisionner les litiges potentiels (cf Note 4.4.2).

La Société a reçu le 25 avril 2022 un courrier d'avocat relatif à l'accord de redevances liées à l'exploitation de certains brevets utilisés pour les bus de la première génération (à motorisation hybride ou à hydrogène) conclu avec un groupe d'inventeurs qui prévoit que la Société doit verser 7% du chiffre d'affaires hors taxe lié à la vente de ces véhicules sachant qu'il est convenu entre les parties que dans l'hypothèse où le reversement de cette redevance priverait la Société d'une rentabilité suffisante, les parties devront se

rencontrer pour renégocier les redevances dues par la Société. La Société considère qu'aucune redevance n'est due et en a informé les copropriétaires des brevets. La probabilité que le groupe d'inventeurs puisse demander le versement de redevances sur la nouvelle génération de bus H2, Hycity®, en cours de développement et qui feront l'objet, pour leurs éléments brevetables, de nouveaux brevets, a été jugée très faible par la Société.

Au cours de l'exercice, la Société a poursuivi les études pour la construction d'une extension du site de production existant.

2.2 Evènements postérieurs à la clôture

Nous n'avons pas à signaler d'évènements postérieurs à la clôture intervenus entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes par le Directoire.

3. Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Principes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros. De façon générale, les valeurs présentées sont arrondies à l'unité la plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter un écart non significatif par rapport au total reporté.

3.2 Principe de continuité d'exploitation

Les comptes au 31 décembre 2022 font ressortir des capitaux propres de - 6901 K€, une perte comptable de 13 045 K€ et une trésorerie nette de - 518 K€. Le montant total des emprunts, dettes assimilées et autres fonds propres s'établit à 12 774 K€ au 31 décembre 2022 (dont 4 573 K€ à rembourser sur les 12 prochains mois). Les emprunts de la société ne font pas l'objet de covenant.

Les investissements visant à développer des moyens de transport urbains de nouvelle génération génèrent une consommation de trésorerie significative. La Société a réussi à financer ses activités jusqu'à ce jour principalement au moyen de levée de fonds successives en capital, par apports en comptes courants des actionnaires ou par des financements externes, principalement bancaires et subventions.

Sur la base du plan de trésorerie, la Société ne dispose pas d'une trésorerie suffisante pour couvrir ses besoins au cours des 12 prochains mois. Ainsi, la Société prépare une augmentation de capital qui pourra être souscrite par ses actionnaires actuels et par de nouveaux investisseurs et envisage la recherche d'autres financements.

C'est dans ce contexte que les comptes ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation. Toutefois, il résulte de cette situation une incertitude significative sur la continuité d'exploitation. Dans l'hypothèse où l'augmentation de capital ou les financements envisagés ne pourraient pas être réalisés pour les montants et dans le calendrier prévus, la Société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de ses activités.

4. Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

4.1 Actif immobilisé

4.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations incorporelles est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Frais de développement

Les frais de développement sont inscrits à l'actif en immobilisation incorporelles si, et seulement si, les critères suivants sont respectés :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente.
- Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre.
- Capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle.
- Façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. Il doit être démontré, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même, ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.
- Disponibilité des ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle.
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le coût de cette immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation pour qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la direction de l'entreprise, et intègre les coûts directs et indirects de production.

Les frais financiers inhérents aux coûts de développement de l'immobilisation incorporelle sont enregistrés en charges de l'exercice.

Les autres dépenses de développement ne répondant pas aux critères d'activation sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

L'indice de perte de valeur suivi par la société est le potentiel de marché adressé par les frais de développement activés. Les études de marché externes et internes montrent un potentiel important sur les années à venir ne justifiant pas à ce jour la réalisation d'un test de dépréciation des frais de développement activés.

Dans l'éventualité de la survenance d'un indice de perte de valeur, la société valoriserait les projets immobilisés sur la base de leurs flux futurs de trésorerie actualisés.

Les amortissements des frais de développement reflètent le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. La méthode utilisée est l'amortissement linéaire. Les durées d'utilité sont fonction des actifs concernés.

Les durées d'amortissement peuvent être modifiées au cours de la vie de l'immobilisation incorporelle en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation de l'actif. Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée d'utilité est considérée indéfinie. La date d'amortissement des frais de développements débute le premier jour de l'année N+1, date à laquelle

L'actif est en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la Société. Les amortissements sont linéaires et sont calculés selon la durée d'utilisation estimée.

- Frais d'établissement et de développement 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles 1 à 20 ans

Le tableau de variation des immobilisations incorporelles au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2021		Cessions / Mise au rebut	Transferts	31/12/2022		Cumul amortis. au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Cumul amortis. au 31/12/2022	31/12/2022 Valeur nette
	Valeur brute	Acquisitions			Valeur brute	Valeur brute					
Frais de développement	23 442	3 090	3 669		22 863	14 048	2 903	2 048	15 503	7 361	
Concessions, brevets et droits similaires	649	108	211		547	515	88	188	415	131	
Fonds commercial	2				2	-			-	2	
Autres immobilisations incorporelles		21			21	-	4		4	17	
Immobilisations incorporelles en cours	34	961	50		945	-			-	945	
Total	24 128	4 180	3 930	-	24 378	15 163	2 995	2 236	15 922	8 456	

Les frais de développement enregistrés au 31 décembre 2022 sont essentiellement liés au programme de développement des véhicules à hydrogène. Les frais de développement activés en 2022 s'élèvent à 3 090 K€.

Suite à l'arrêt de la commercialisation des bus à hydrogène de première génération en 2022, une dépréciation exceptionnelle a été enregistrée sur les frais de développement comptabilisés en immobilisation incorporelle et non encore totalement amortis pour un montant net de 1 621 K€.

Les immobilisations incorporelles en cours de 945 K€ au 31 décembre 2022, concernent d'une part des frais engagés et liés à la recherche de nouveaux investisseurs pour 721 K€ et d'autre part le développement d'un nouvel outil de conception et de gestion de la vie produit pour 245 K€.

Par ailleurs, des mises au rebut de logiciels totalement amortis ont été constatées sur l'exercice clos au 31 décembre 2022 pour 211 K€ de valeur brute.

4.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations corporelles est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements sont linéaires et sont calculés selon la durée d'utilisation :

- Constructions 10 à 50 ans
- Installations techniques, matériel et outillage industriels 3 à 10 ans
- Installations Générales, agencements, aménagements divers 3 à 20 ans
- Matériel de transport 3 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique, mobilier 3 à 5 ans

Les tableaux de variation des immobilisations corporelles au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 sont détaillés ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2021 Valeur brute	Acquisitions	Cessions / Mise au rebut	31/12/2022 Valeur brute
Terrains	803			803
Constructions	2 327			2 327
Inst. techniques, mat. out. industriels	2 004	388	69	2 324
Autres immobilisations corporelles	2 079	365	148	2 296
Immobilisations en cours	24	196	110	110
Total	7 238	949	327	7 860

En milliers d'euros	31/12/2021 Valeur brute	Cumul amortis. au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Cumul amortis. au 31/12/2022	31/12/2022 Valeur nette
Terrains	803	-	-	-	-	803
Constructions	2 327	697	108	-	806	1 522
Inst. techniques, mat. out. industriels	2 324	1 742	157	69	1 830	494
Autres immobilisations corporelles	2 296	963	558	143	1 377	919
Immobilisations en cours	110	-	-	-	-	110
Total	7 860	3 402	822	212	4 013	3 848

Au cours de l'année 2022, la Société a procédé à la mise au rebut de matériels (outils, véhicules de transport, matériel de bureau et informatique) pour 217 K€ de valeur brute.

4.1.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de titres de participation, de titres immobilisés et de dépôts versés dans le cadre de contrats.

La valeur brute des titres de participation et des titres immobilisés est constituée par la valeur d'apport ou d'acquisition.

Une dépréciation est constituée si la valeur vénale des titres d'une participation ou de titres immobilisés devient inférieure à sa valeur d'entrée.

Le tableau de variation des immobilisations financières au titre des exercices clos au 31 décembre 2022 est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2021 Valeur brute	Acquisitions	Cession	31/12/2022 Valeur brute	Cumul des dépréc. au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Cumul de dépréc. au 31/12/2022	31/12/2022 Valeur nette
Titres de participation	1			1	-	-	-	-	1
Autres titres immobilisés	43		0	43	-	-	-	-	43
Dépôts et cautionnements versés	76	1		77	-	-	-	-	77
Total	120	1	0	121	-	-	-	-	121

4.2 Actif circulant

4.2.1 Stocks

Les stocks de matières et de composants sont évalués à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'acquisition est composé des prix facturés, charges accessoires comprises (port, frais administratif...). Aucun frais financier n'est incorporé dans les coûts de revient pris en considération.

Les stocks d'en cours de production sont constitués des bus en cours de production relatifs à l'activité de construction et des travaux de rénovation en cours en date de clôture, ainsi que de pièces non affectées à des projets clients mais ayant fait l'objet d'une modification par la Société.

Le stock d'en cours relatif à l'activité de construction de bus, est évalué selon la méthode du coût standard, incluant le coût d'achat des matières et composants utilisés, ainsi que la main-d'œuvre affectée aux chantiers concernés y compris des charges indirectes de production (dépenses d'énergie, de location, d'assurance et quote-part d'amortissements) et valorisée selon un taux horaire évalué chaque année. Ce taux est appliqué à des heures standards.

Depuis 2021, pour la partie construction, la Société a établi une gamme standard de fabrication pour la production de bus, dans laquelle chaque étape de fabrication, comporte des heures standards de main d'œuvre valorisées selon un taux horaire réel évalué chaque année. Cette démarche, qui a permis d'affiner le calcul de la valeur du stock d'en-cours, constitue un changement d'estimation par rapport à 2020.

Le stock d'en cours relatif à l'activité de rénovation est évalué selon la méthode du coût réel, incluant le coût d'achat des matières et composants utilisés, ainsi que la main-d'œuvre affectée aux chantiers concernés y compris des charges indirectes de production (dépenses d'énergie, de location, d'assurance et quote-part d'amortissements des machines) et valorisée selon un taux horaire évalué chaque année. Ce taux est appliqué aux heures effectuées. En 2021, l'estimation des heures standards a été affinée avec une estimation des temps de production détaillée par étape de production (établissement de gammes productives).

Une dépréciation des stocks de matières premières et en-cours de production est comptabilisée afin de constater la perte de valeur des stocks, quand la valeur d'acquisition et/ou de production est inférieure à la valeur d'utilité en date de clôture. La méthode de dépréciation mise en place par la Société prend en compte l'obsolescence des articles, et ce grâce à une granularité des données disponibles plus fine au cours de l'exercice 2021. Par ailleurs, la Société déprécie intégralement les stocks qui par leur état physique ou leur péremption, ne peuvent plus être utilisés pour ses activités.

Les stocks au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2022 Valeur brute	Dépréciations		31/12/2022 Valeur nette
		Dotations	Reprises	
Matières premières et composants	3 103	915	212	2 401
En cours de production	417	251	203	370
Total des stocks	3 520	1 165	416	2 771

4.2.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

La Société a mis en place plusieurs programmes de cessions de créances sous forme d'affacturage et Dailly.

Les créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage et dans le cadre de la loi Dailly sont décomptabilisées dans la mesure où la subrogation emporte transfert de propriété.

Les créances sont dépréciées par voie de provision en fonction des risques de non-recouvrement appréciés au cas par cas.

Les principaux postes concernant les créances sont les suivants :

En milliers d'euros	Note	31/12/2022
Créances clients	A	2 278
Dépréciations des créances clients		
Total clients et comptes rattachés		2 278
Créances fiscales	B	1 755
Créances sociales		1
Groupe et associés		
Autres débiteurs divers	C	1 050
Dépréciations des autres créances		
Charges constatés d'avance		384
Total autres créances		3 190
Total créances		5 467

- A. Les créances clients : Au 31 décembre 2022, la valeur brute des créances clients est de 2 278 K€, dont 956 K€ de factures à établir à la clôture 2022. Aucune dépréciation des créances client n'a été comptabilisée de par la nature de notre clientèle constituée essentiellement d'entités publiques et de grands comptes.
- B. Les créances fiscales : Elles s'élèvent à 1 755 K€ à la clôture 2022 et comprennent principalement 1 232 K€ de créance de crédit impôt recherche .
- C. Les autres débiteurs divers : Ils représentent 1 050 K€ au 31 décembre 2022 et se décomposent principalement comme suit :
- 393 K€ de fonds de garanties (affacturage et Dailly) ;
 - 646 K€ de produits à recevoir, correspondant essentiellement à une refacturation de dépenses liées à la construction du nouveau bâtiment industriel à la filiale SAS TERSSAC INVEST.

4.2.2.1 Etat des créances par échéances

Le tableau ci-dessous représente les créances par échéances au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 :

En milliers d'euros	31/12/2022 Valeur brute	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Créances clients	2 278	2 278	-	-
Total clients et comptes rattachés	2 278	2 278	-	-
Créances sociales	1	1	-	-
Créances fiscales	1 755	1 755	-	-
Groupe et associés			-	-
Autres débiteurs divers	1 050	1 050	-	-
Charges constatés d'avance	384	384	-	-
Total autres créances	3 190	3 190	-	-
Total créances	5 467	5 467	-	-

4.2.2.2 Antériorité des créances clients

Le tableau ci-dessous représente l'antériorité des créances clients, hors factures à établir, au 31 décembre 2022 :

En milliers d'euros	31/12/2022 Valeur brute	Dépréciation	31/12/2022 Valeur nette
Non échues	392	-	392
Échues depuis 30 jours au plus	601	-	601
Échues depuis plus de 30 jours et moins de 60 jours	156	-	156
Échues depuis plus de 60 jours et moins de 90 jours	11	-	11
Échues depuis plus de 90 jours	162	-	162
Total	1 322	-	1 322

4.2.3 Disponibilités

Les disponibilités sont constituées de valeurs immédiatement convertibles en espèces pour leur montant nominal et se composent des comptes bancaires créditeurs, du solde de la caisse, des comptes de dépôt en capital.

Au sein du tableau de flux de trésorerie, le poste correspond aux disponibilités après déduction des concours bancaires.

En milliers d'euros	Note	31/12/2022
Comptes bancaires		732
Dépôt en capital		
Caisse		
Disponibilités dans le bilan		732
Concours bancaires	4.4.4.1	-1 250
Disponibilités du tableau des flux de trésorerie		-518

4.3 Capitaux propres

4.3.1 Capital social

Le capital social de la Société est constitué uniquement d'actions ordinaires.

Les frais d'augmentation de capital, constitués exclusivement de coûts externes directement liés à l'opération sont imputés sur le montant de la prime d'émission.

Au 31 décembre 2022, le capital social d'un montant de 1 515 650 euros est composé de 12 125 200 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,125 euros. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2022 a décidé la division de la valeur nominale des actions par 200.

	Actions ordinaires
Nombre d'actions :	31/12/2022
En circulation au 1er janvier	10 778 800
Diminution de capital	
Augmentation de capital	1 346 400
En circulation au 31 décembre – actions entièrement libérées	12 125 200

Le 2 Février 2022, il a été procédé à une augmentation de capital en numéraire de 168 300 euros par la création et l'émission de 6 732 actions ordinaires (d'une valeur nominale de 25 euros), à chacune desquelles est attaché un BSA Garantie (Note 4.3.3.). Après prise en compte d'une prime d'émission de 4 779 720 euros (avant imputation des frais d'émission d'instruments de capitaux propres), le montant total souscrit est de 4 948 020 euros.

Au cours de l'année 2022, les frais d'émission d'augmentation de capital comptabilisés en moins de la prime d'émission s'élèvent à 314 K€.

4.3.2 Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 est détaillée ci-dessous :

En milliers d'euros	Note	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Capital	4.3.1	1 347	168	-	1 516
Réserves, primes et écarts de réévaluation	A	15 565	4 466	1 711	18 320
Report à nouveau		- 4 733	- 9 115	-	- 13 848
Résultat		- 10 826	- 13 045	- 10 826	- 33 045
Subventions d'investissement	4.5.1.3	145	-	12	133
Provisions réglementées		33	-	9	24
Total Capitaux propres		1 532	- 17 526	- 9 084	6 901

A la clôture 2022, les capitaux propres de la Société s'établissent à – 6 901 K€.

A. La variation du poste « Réserves, primes et écarts de réévaluation » se décompose comme suit :

- 4 466 K€ de primes d'émission, nette d'imputation des frais d'émissions pour un montant de 314 K€. Ces opérations en capitaux sont décrites en note 4.3.1 ;
- 1 711 K€ de réduction des réserves par affectation d'une partie du résultat de l'exercice 2021 selon la décision de l'Assemblée Générale du 13 Juin 2022.

4.3.3 Caractéristiques des BSA Garantie

Les bons de souscriptions d'actions assorties de BSA Garantie, sont créés exclusivement sous la forme nominative.

Chaque action assortie de BSA donnera le droit de souscrire à un nombre d'actions ordinaires déterminés.

Dans le cadre des augmentations de capital réalisées au cours de l'année 2022, la Société a attribué 1 346 400 BSA Garantie au nouvel investisseur (Notes 4.3.1 et 2.1.1). Conformément au Protocole d'investissement conclu le 31 juillet 2021 et amendé le 28 décembre 2021, en cas de préjudices, correspondant à un fait, un événement, litige ou procès intervenu avant le 30 juillet 2021, la société s'engage à verser une garantie en actions ordinaires aux porteurs de BSA Garantie, selon une parité d'exercice prévue par le Protocole d'investissement. En fonction du préjudice concerné, le montant de la garantie est plafonné à 15 000 K€ et prend fin au plus tard le 31 décembre 2024. Aucun BSA Garantie n'a été exercé au 31 décembre 2022.

4.3.4 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation suivants :

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation suivants, ajusté des effets de la conversion en actions ordinaires de tout instrument ayant un effet potentiellement dilutif.

Le résultat par action pour l'exercice 2022 est détaillé ci-dessous :

En euros	31/12/2022
Résultat net	13,045,185
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	12,003,471
Résultat de base par action en €	-1,09

En 2022, le résultat étant déficitaire, le résultat dilué par action correspond au résultat de base par action.

4.4 Passifs et provisions

4.4.1 Avances remboursables

Les avances remboursables sont comptabilisées dans les autres fonds propres pour la valeur nominale.

Au 31 décembre 2022, les avances remboursables s'élevaient à 2 858 K€ et se décomposent comme suit :

- L'ADEME a accordé en 2014 un financement d'un montant total de 1 985 K€ dont 20 % en subvention d'investissement et 80 % en avance remboursable conditionnée. Le montant total reçu au 31 décembre 2022 est de 1 635 K€. Cette avance est accordée pour la réalisation d'une version plus économique et plus environnementale du bus hybride. Le remboursement débutera au cours du deuxième exercice comptable de la Société suivant la survenance au plus tard d'un des deux événements suivants :
 - la date du versement final par l'ADEME ; ou;
 - le franchissement d'un certain seuil de chiffre d'affaires qui est vérifié tous les ans et ce jusqu'à l'exercice 2024.

Le chiffre d'affaires concerné fait l'objet d'une attestation annuelle certifiée par notre commissaire aux comptes et transmise à l'ADEME.

Le seuil de chiffre d'affaires déclenchant le remboursement de l'avance n'ayant pas été atteint, et les bus hybrides n'étant plus commercialisés depuis 2020, ces avances remboursables devraient être intégrées aux fonds propres de la société en 2025 (fin de la période retenue par l'ADEME pour demander un remboursement de l'avance remboursable).

- La région Occitanie a accordé une avance remboursable à la Société d'un montant maximum de 2 000 K€ pour aider au recrutement de salariés pour la conception et la fabrication de bus représentant un accroissement de la masse salariale. Au 31 décembre 2022, la Société a perçu 66% de l'avance soit 1 311 K€. Le remboursement a débuté en janvier 2022 et s'étendra sur une période de 36 mois.
- L'ADEME a accordé en 2022 un financement d'un montant total de 4 804 K€ dont 60 % en subvention d'investissement et 40 % en avance remboursable conditionnée. Le montant total reçu au 31 décembre 2022 est de 721 K€. Cette avance est accordée pour le développement de nouvelles générations d'autocars et d'autobus à hydrogène et pour une période prévisionnelle de 38 mois. Le remboursement débutera au cours du deuxième exercice comptable de la Société suivant la survenance au plus tard d'un des deux événements suivants :
 - la date du versement final par l'ADEME ; ou;
 - le franchissement d'un certain seuil de chiffre d'affaires qui est vérifié tous les ans et ce jusqu'à l'exercice 2029.

Le tableau ci-dessous reprend les mouvements concernant les avances remboursables pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 :

En milliers d'euros	Note	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Avances remboursables	4.4.1	2 835	423	400	2 858
Total Autres fonds propres		2 835	423	400	2 858

Le tableau de variations et les principales caractéristiques de ces avances remboursables sont présentés en note 4.4.4.

4.4.2 Provisions

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, résultat d'événements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable, et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

En milliers d'euros	Note	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Provisions pour risques et charges		4 248	3 620	2 725	5 144
Total Provisions		4 248	3 620	2 725	5 144

Les provisions pour risques et charges sont constituées principalement de :

- la provision constatée au 31 Décembre 2021 mise à jour et relative à la mise à niveau des bus hybrides et à hydrogène de génération 1 sur la base des travaux réalisés sur l'exercice 2022 et d'une estimation des travaux restant à réaliser.
- la provision pour pénalités de marchés.

4.4.3 Dettes d'exploitation

En milliers d'euros	Note	31/12/2022
Avances et acomptes reçus sur commandes		399
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	A	4 656
Dettes fiscales	B	654
Dettes sociales	C	3 099
Autres dettes	D	841
Produits constatés d'avance		729
Total des dettes		10 378

Les dettes s'élèvent à 10 378 K€ au 31 décembre 2022. Elles se composent principalement comme suit :

- A. Les dettes fournisseurs au 31 décembre 2022 représentent 4 656 K€ en valeur brute. Elles intègrent 1 002 K€ de factures non parvenues à la clôture 2022 ;
- B. Les dettes fiscales au 31 décembre 2022 représentent 654 K€. Elles sont constituées de dette de TVA pour 553 K€ et de charges à payer pour 101 K€ (essentiellement les taxes sur les salaires) ;
- C. Les dettes sociales au 31 décembre 2022 représentent 3 099 K€ :
- Les dettes URSSAF représentent 1 837 K€. De même les dettes auprès de la caisse de retraite s'élèvent à 112 K€.
 - Les charges à payer envers le personnel et les organismes sociaux s'élèvent à 1 024 K€ au 31 décembre 2022. Elles se rattachent principalement aux provisions pour congés payés ;
- D. Les autres dettes se composent de :
- 375 K€ de subvention BPI relative au projet de digitalisation et d'automatisation du site industriel d'Albi ;
 - 432 K€ de subvention d'investissement ADEME reçue dans le cadre du programme PIA 4 signé en 2022 ;

Le tableau ci-dessous représente les dettes par échéances :

En milliers d'euros	31/12/2022	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances remboursables	2 858	-	2 858	-
Total des autres fonds propres	2 858	-	2 858	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 090	2 417	2 673	-
Emprunts et dettes financières divers (1)	4 826	2 156	2 670	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	399	399	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 656	4 656	-	-
Dettes fiscales	654	654	-	-
Dettes sociales	3 089	2 357	742	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	841	841	-	-
Produits constatés d'avance	729	729	-	-
Total des dettes	20 294	14 208	6 088	-
Total	23 152	14 208	8 944	-

(1) les comptes courants d'associés de Groupe Safra sont présentés avec une échéance de 1 à 5 ans pour un montant de 2 631 k€ au 31 Décembre 2022, en raison de leur indisponibilité à cette même date (cf note 4,4,4)

4.4.4 Emprunts et Dettes financières

4.4.4.1 Tableau de variation des avances remboursables, des emprunts et dettes financières

Les variations des avances remboursables, des emprunts et dettes assimilés au 31 décembre 2022 décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2021	Flux de trésorerie			Var. non-	31/12/2022
		Encaissement liés aux nouvelles dettes	Flux d'intérêts payés	Remboursement de dettes	monétaires Charges d'intérêts	
Avances remboursables	2 835	400	-	- 400	23	2 858
Avances remboursables	2 835	400	-	- 400	23	2 858
Prêts garantis par l'état	4 004	-	-	- 652	-	3 452
Concours bancaires	450	800	-	-	-	1 250
Autres emprunts	614	-	-	- 225	-	389
Emprunts et dettes auprès des établissements de	5 067	800	-	- 777	-	5 090
Comptes courants d'associés (y compris intérêts)	1 890	2 700	-	-	41	4 631
Autres prêts BPI	346	-	-	- 154	-	192
Intérêts courus sur emprunts	3	-	- 3	-	2	2
Autres dettes financières	117	-	-	-	- 117	-
Emprunts et dettes financières divers	2 356	2 700	- 3	- 154	- 74	4 826
Total	10 259	3 900	- 3	- 1 331	- 51	12 774

Les autres dettes financières pour 117 K€ correspondaient à une aide COFACE/BPI remboursable selon des conditions qui ne se sont pas réalisées. Cette aide est devenue définitivement acquise à la Société dans le courant de l'exercice 2022.

4.4.4.2 Principaux termes et conditions des avances remboursables, des emprunts et dettes financières

Les termes et conditions des emprunts en cours (hors concours bancaires et autres dettes financières) au 31 décembre 2022 sont les suivants :

En milliers d'euros	Devise	Taux d'intérêt variable/fixe	Taux contractuel	Date d'échéance	Valeur nominale	31/12/2022 Valeur comptable
Avances Remboursable ADEME*	EUR	/	/	/	1 588	1 658
Avances Remboursable ADEME PA4*	EUR	/	/	/	1 922	288
Avances Remboursable Région Occitanie*	EUR	/	0,00%	31.12.2026	2 000	911
Total avances remboursables					5 510	2 858
Emprunt SG	EUR	Taux fixe	2,60%	10.08.2023	500	45
Emprunt SG	EUR	Taux fixe	1,70%	17.02.2021	141	
Emprunt CREDIT COOPERATIF	EUR	Taux fixe	2,53%	05.10.2025	500	285
Emprunt LCL	EUR	Taux fixe	2,35%	03.01.2023	100	2
Emprunt CIC	EUR	Taux fixe	0,60%	05.05.2022	130	
Emprunt CIC	EUR	Taux fixe	0,90%	05.10.2024	100	47
Total emprunts					1 471	388
Prêt garantie Etat (PGE) - BPO	EUR	Taux fixe	0,73%	27.05.2028	640	549
Prêt garantie Etat (PGE) - SG	EUR	Taux fixe	0,58%	25.05.2026	840	719
Prêt garantie Etat (PGE) - CIC	EUR	Taux fixe	0,70%	10.06.2026	440	388
Prêt garantie Etat (PGE) - CE	EUR	Taux fixe	1,41%	28.05.2026	880	755
Prêt garantie Etat (PGE) - ARKEA	EUR	Taux fixe	0,25%	30.04.2026	320	273
Prêt garantie Etat (PGE) - BPI	EUR	Taux fixe	1,80%	30.08.2026	880	770
Total prêts garantie Etat (PGE)					4 000	3 452
Prêt BPI	EUR	Taux fixe	3,10%	31.01.2024	1 000	192
Total Prêt BPI					1 750	192
Comptes courants associés						4 631
Total					12 731	11 522

*Les avances remboursables sont décrites en note 4.4.1

Les termes de la convention de comptes courants de Groupe Safra font que les fonds sur ces comptes courants sont bloqués à plus d'un an au 31 Décembre 2022.

Les emprunts et dettes financières ne sont pas soumis à des covenants bancaires.

Les principaux emprunts et dettes financières au 31 décembre 2022 sont les prêts garantis par l'Etat (pour 3 452 K€ y compris les intérêts courus) souscrits auprès de plusieurs établissements financiers et dont l'amortissement du capital a commencé au cours de l'exercice 2022 et un prêt BPI (échéance 2024, taux fixe de 3,10%).

4.5 Compte de résultat

4.5.1 Produits d'exploitation

4.5.1.1 Ventilation du chiffre d'affaires

<p>La Société comporte plusieurs activités : la conception et construction de bus, le retrofit de bus et les services</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construction : la Société conçoit, fabrique et commercialise des autobus électriques fonctionnant à l'hydrogène. Les véhicules circulent déjà dans de nombreuses agglomérations françaises qui ont fait le choix de transformer leur flotte en zéro émission. • Rénovation : Les services de rénovation sont spécialisés dans la prestation d'équipement, d'aménagement et de maintenance lourde de véhicules de transports urbains de voyageurs, ainsi que dans la rénovation de bus, tramways, métros et trains. • Services : l'activité de service permet de maintenir en condition opérationnelle la flotte des clients, ainsi que l'optimisation des performances de leurs véhicules. <p>Les contrats de construction et de rénovation de matériels de transports (autobus, métro, tramways) peuvent être réalisés sur plusieurs exercices et, en l'état du carnet de commandes, certains ont une échéance ultérieure à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2022.</p> <p>Le chiffre d'affaires lié à l'exécution de ces contrats est enregistré selon la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires à l'achèvement.</p> <p>La Société reconnaît ainsi le résultat et le chiffre d'affaires lors de la livraison du bien chez le client.</p>

Lors de l'exécution du contrat, dès lors que le résultat du contrat est estimé négatif, la Société reconnaît la perte globale à terminaison probable en provision pour risque. Cette perte est déterminée contrat par contrat et provisionnée pour sa totalité :

- en dépréciation des travaux en cours d'une part,
- en provision (au passif) d'autre part, pour la différence entre la perte à terminaison et la dépréciation des en-cours

Concernant les contrats de maintenance au sein de l'activité "Services" le chiffre d'affaires est reconnu lors de la réalisation de la prestation

Le chiffre d'affaires s'élève à 13 007 K€ sur l'exercice 2022 et se répartit comme suit par activité.

En milliers d'euros	Note	31/12/2022
Chiffre d'affaires " Construction"		4 062
Chiffre d'affaires " Rénovation"		8 238
Chiffre d'affaires " Autres services"		386
Chiffre d'affaires " Intra groupe"		312
Chiffre d'affaires " Divers"		8
Chiffre d'affaires		13 007

4.5.1.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation correspondent à la production stockée, à la production immobilisée, aux subventions d'exploitation, aux reprises sur dépréciations et provisions et transferts de charges et aux autres produits

Les autres produits d'exploitation se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Note	31/12/2022
Production stockée		2 787
Production immobilisée	A	3 321
Subventions d'exploitation	4.5.1.3	66
Reprises sur provisions	4.4.2	3 140
Transferts de charges		122
Autres produits		
Total autres produits d'exploitation		3 862

A. La production immobilisée correspond au montant des frais de développement activés sur l'exercice (Note 4.1.1).

4.5.1.3 Subventions

Les subventions publiques d'exploitation qui compensent des charges encourues par la Société sont comptabilisées de façon systématique en résultat en « Autres produits » sur la période au cours de laquelle les charges sont comptabilisées

Les subventions publiques d'investissement sont comptabilisées dans les capitaux propres. Elles sont ensuite comptabilisées en résultat en autres produits de façon systématique sur la durée d'utilité de l'actif afférent

Les subventions d'exploitation s'élèvent à 66 K€ sur l'exercice 2022. Elles sont principalement liées aux aides reçues pour l'embauche de nouveaux salariés et notamment les aides à l'apprentissage.

La subvention d'investissement s'élève à 133 K€. Elle correspond à une subvention, accordée en 2005 d'un montant total de 348 K€, amorti sur 30 ans, pour la construction d'atelier ferroviaire sur la zone d'activité Fonlabour et Albipôle à Terssac.

4.5.2 Autres achats et charges externes

En milliers d'euros	Note	31/12/2022
Sous-traitance	A	1 318
Location et charges locatives	B	1 355
Redevances	C	250
Honoraires		476
Frais de recrutements/ Personnel interimaire	D	416
Achats non stockés et fournitures		515
Entretien et réparation		317
Publicité et communication		207
Transports sur achats		123
Transports sur ventes		67
Etudes et recherches	E	1 005
Autres charges externes	F	719
Total achats et charges externes		6 768

Les achats et charges externes représentent 6 768 K€ sur l'exercice 2022. Les principaux sont détaillés ci-dessous :

- A. La sous-traitance : Elle représente 1 318 K€ sur l'exercice 2022. La société y a eu principalement recours pour certains travaux de rénovation.
- B. Les frais de locations : Ils s'élèvent à 1 355 K€ principalement composés de 229 K€ de location/crédit bail immobilier et 480 K€ de locations de moyens informatiques.
- C. Les redevances : Elles correspondent aux charges refacturées par Groupe Safra au titre de la convention d'animation et de prestation de service en vigueur sur le premier semestre 2022.
- D. Les frais de recrutement et de personnel intérimaire se décompose en 350 K€ de frais de personnel intérimaire et de 65 K€ de frais de recrutement.
- E. Les études et recherches représentent 1 005 K€ sur l'exercice
- F. Les autres charges externes : Elles représentent 719 K€ sur l'exercice 2022 et concernent essentiellement :
 - 84 K€ de frais bancaires ;
 - 240 K€ de frais de déplacement ;
 - 96 K€ de dépenses de formation ;
 - 158 K€ de frais d'assurance ;
 - 1 K€ de dépenses liées à des activités de représentation d'intérêts.

4.5.3 Personnel et effectif

4.5.3.1 Effectif moyen

Les effectifs correspondent aux effectifs moyens de la période comprenant les CDD et CDI en équivalents temps plein de la Société.

L'effectif moyen se décompose comme suit :

	31/12/2022
Effectif moyen	
Cadres	79
Non cadres	118,8
Effectif moyen	197,8

L'effectif moyen en ETP sur l'exercice s'élève à 197,8 et est en progression de 16% par rapport à l'année précédente.

4.5.3.2 Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2022
Salaires et traitements	7 263
Charges sociales	3 065
Charges de personnel	10 328
Taux de charges	42%

Sur l'exercice 2022, les charges de personnel s'élèvent à 10 328 K€..

Le taux de charges sociales se positionne à 42% sur l'exercice 2022.

4.5.4 EBITDA

L'EBITDA désigne le résultat d'exploitation avant prise en compte des dotations aux amortissements, dépréciations et provisions et des reprises sur dépréciations et provisions qui sont des éléments non monétaires.

Cet indicateur alternatif de performance illustre la capacité de l'entreprise à financer son exploitation au-delà de sa structure de financement et de fiscalité.

Le tableau de passage du résultat d'exploitation à l'EBITDA est détaillé ci-dessous :

En milliers d'euros	Note	31/12/2022
Résultat d'exploitation		11 887
Reprises sur dépréciations	A	416
Dotations aux amortissements	B	3 375
Reprises aux provisions	C	2 725
Dotations aux provisions	D	4 017
EBITDA		-7 635

L'EBITDA s'élève à - 7 635 K€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

- A. Ce poste correspond aux reprises des dépréciations de stock (Note 4.2.1)
- B. Ce poste correspond aux dotations aux amortissements des immobilisations (Note 4.1) ;
- C. Les reprises sur provisions s'élèvent à - 2 725 K€ en 2022 (Note 4.4.2) ;
- D. Les dotations aux provisions s'élèvent à 4 017 K€ et correspondent aux provisions pour mise à niveau et pénalités de marchés (Note 4.4.2) et dépréciations des stocks (Note 4.2.1).

4.5.5 Résultat financier

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/12/2022
Charges d'intérêts sur emprunts	A	-93
Commissions de financement	B	-22
Commissions Daily	B	-47
Charges d'intérêts sur compte-courant		-48
Autres charges financières		-9
Total charges financières		-218
Total produits financiers		3
Résultat financier		-215

Le résultat financier s'établit à - 215 K€ au 31 décembre 2022 et se compose principalement d'intérêts et de charges assimilées.

- A. Les charges d'intérêts sur emprunts représentent 93 K€ en 2022. Les caractéristiques des emprunts sont décrites en note 4.4.4 ;
- B. Les commissions de financement s'élèvent à 69 K€ en 2022. Elles correspondent aux commissions d'affacturages ;

4.5.6 Résultat exceptionnel

Les éléments inhabituels ou non récurrents sont inclus dans les charges et produits exceptionnels

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/12/2022
Produits de cessions d'actifs		5
Quote-part des subventions virés au résultat		12
Autres	B	221
Produits exceptionnels		238
Valeurs nettes comptables d'actifs cédés		-28
Dotations aux amortissements exceptionnels	A	-2 064
Autres	B	-146
Charges exceptionnelles		-2 238
Résultat exceptionnel		-2 000

Le résultat exceptionnel s'élève à - 2 000 K€ sur l'exercice 2022.

- A. Les dotations aux amortissements exceptionnels correspondent à la valeur nette comptable des frais de développement non réutilisés sur les nouveaux modèles de bus (cf note 4.1.1).
- B. Les autres charges et produits exceptionnels sont des transferts de charges exceptionnelles, principalement afférents à la refacturation des dépenses liées à la construction du nouveau bâtiment industriel à la filiale SAS TERSSAC INVEST et à une indemnisation d'assurance (contrepartie en autres charges exceptionnelles).

5. Informations relatives à la fiscalité

5.1 Impôt sur les bénéfices

La Société est fiscalement déficitaire sur l'exercice 2022.

Au titre de l'exercice 2022, la Société a enregistré un produit de 1 056 K€ au titre du crédit impôt recherche.

5.2 Déficits reportables

A la clôture 2022, la Société dispose d'un montant de déficits reportables de 26 147 K€.

5.3 Ventilation

La ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>		Résultat courant	Résultat exceptionnel	31/12/2022
Résultat avant impôts		- 12 102	- 2 000	- 14 102
Impôt au taux de : CIR	-%	1 056	-	1 056
Impôt sur PVL		-	-	-
Résultat après impôts		- 11 046	- 2 000	- 13 046

6. Autres informations diverses

6.1 Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas communiquée car elle reviendrait à donner une rémunération individuelle.

6.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 30 K€ au titre de l'exercice 2022. Ces derniers se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022
Honoraires liées à la certification	30
Honoraires liées aux autres services	152
Total honoraires CAC	182

6.3 Transactions avec les parties liées

Les transactions ont été effectuées à des conditions normales de marché, c'est-à-dire comparables à celles qui seraient usuelles entre parties indépendantes.

7. Engagements hors bilan

7.1 Engagements de retraite et avantages assimilés

L'obligation relative aux indemnités de fin de carrière est portée de façon conventionnelle par un organisme externe de prévoyance (IRP Auto), auquel la Société règle une cotisation de façon annuelle. La Société n'est ainsi redevable d'aucun engagement à ce titre au 31 décembre 2022.

Le montant des cotisations s'élève à 101 K€ au titre de l'exercice 2022.

7.2 Engagements financiers donnés et reçus

7.2.1 Les engagements financiers donnés

7.2.1.1 Les avals, cautions et garanties bancaires

Dans le cadre du contrat de cession-bail et du contrat de bail conclut sur l'exercice 2021, la Société a consenti à l'engagement suivant :

- Garantie donnée par la BPI à hauteur de 40% de l'en-cours de crédit-bail.

7.2.1.2 Les nantissements

Dans le cadre du contrat de cession-bail, la Société a remis en gage au Bailleur à titre de nantissement, les éléments incorporels au profit de la Société résultant du contrat de bail (le droit au bail et le bénéfice de la promesse de vente).

Dans le cadre de la souscription de l'emprunt de 500 K€, auprès de la Société Générale, la Société a consenti au nantissement de fonds de commerce à hauteur de 500 k€. Au 31 décembre 2022, le capital restant dû est de 45 K€.

7.2.1.3 Les garanties bancaires sur les marchés

Les garanties bancaires sur les marchés ont pour objet d'assurer une bonne exécution financière du marché

Les systèmes de garanties reposent sur la garantie à première demande et la caution personnelle et solidaire.

Les cautions et garanties sur marchés représentent 131 K€ au 31 décembre 2022. Ces engagements se composent de garanties destinées à sécuriser la relation commerciale entre les parties.

7.2.2 Les engagements financiers reçus

Dans le cadre du contrat de cession bail et du contrat de bail conclu sur l'exercice 2021, la Société a reçu l'engagement suivant de sa société mère Groupe SAFRA :

- Cautions solidaire à hauteur de 550 K€ de l'en-cours de crédit-bail pendant toute la durée du contrat.

7.3 Engagements pris en matière de crédit-bail

Les engagements pris en matière de crédit-bail se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Installations matériels et outillages	Autres	Immobilier	Total
Valeur d'origine	277	202	2 400	2 879
Amortissements	-	-	-	-
Cumuls exercices antérieurs	183	85	200	467
Dotation de l'exercice	55	40	200	296
Total	238	125	400	763
Redevances payées	-	-	-	-
Cumuls exercices antérieurs	185	84	228	497
Exercices	56	41	231	327
Total	241	124	459	825
Redevances restant à payer	-	-	-	-
à 1 an au plus	26	37	225	289
à plus d'1 an et 5 ans au plus	13	41	901	955
à plus de 5 ans	-	-	1 126	1 126
Total	40	78	2 253	2 371
Valeur résiduelle	-	-	-	-
à 1 an au plus	-	-	-	-
à plus d'1 an et 5 ans au plus	3	7	-	9
à plus de 5 ans	-	-	-	-
Total	3	7	-	9
Montant pris en charge dans l'exercice	56	41	231	327

Au cours de l'exercice 2022, certains contrats de crédit bail portés historiquement par la Société mais concernant des sociétés sœur ont été transférés sur ces sociétés. Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus ne reprennent que les engagements de crédit bail liés à la Société.

7.4 Autres opérations non inscrites au bilan

La Société a souscrit avec un groupe d'inventeurs un accord de redevances liées à l'exploitation de brevets déposés dans le cadre du développement de bus avec un pack propulsif indépendant et qui s'appliquera aux ventes réalisées avec ces produits à partir d'un certain niveau de ventes et de profitabilité. A la date d'arrêt des comptes, la Société considère que les niveaux déclenchant le paiement de redevances ne seront pas atteints comme précisé à la note 2.2.

SAFRA

Société Anonyme

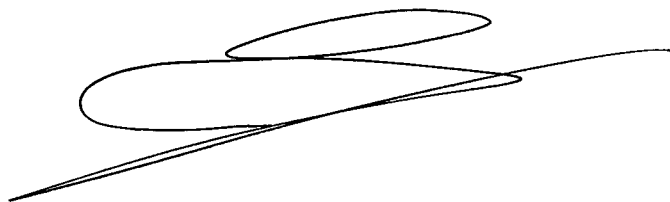
18 rue Copernic - ZAC de Fonlabour

81000 ALBI

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Certifié Conforme

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

SAFRA

Société Anonyme

18 rue Copernic - ZAC de Fonlabour

81000 ALBI

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société SAFRA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAFRA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 3.2 de l'annexe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

La note 4.1.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que la note 4.1.1 de l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Balma, le 14 avril 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Etienne ALIBERT

Bilan - Actif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2022		31/12/2021
		Montant brut	Amort. ou Prov.	
Capital souscrit non appelé		-	-	-
Frais de développement	4.1.1	22 863	15 503	8 795
Concessions, brevets et droits similaires		547	415	134
Fonds commercial		2	-	2
Autres immobilisations incorporelles		21	4	17
Immobilisations incorporelles en cours		945	-	34
Total des immobilisations incorporelles		24 378	15 922	8 965
Terrains		803	-	803
Constructions		2 327	806	1 630
Inst. techniques, mat. out. Industriels		2 324	1 830	263
Autres immobilisations corporelles		2 297	1 377	1 116
Immobilisations en cours		110	-	24
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	4.1.2	7 861	4 013	3 836
Autres titres immobilisés	4.1.3	44	-	43
		77	-	76
Total des immobilisations financières		121	-	120
Matières premières, approvisionnements		3 103	702	2 334
En cours de production de biens		417	47	2 980
Total des stocks	4.2.1	3 520	750	5 314
Avances et acomptes versés sur commandes				92
Clients et comptes rattachés		2 278	-	3 070
		2 805	-	4 032
Total créances	4.2.2	5 083	-	7 102
Titres		732	-	2 802
	4.2.3	732	-	2 802
Ch constatées d'avance		384	-	300

Bilan - Passif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Capital	4.3.1	1 516	1 347
Primes d'émission, de fusion, d'apport		14 083	9 617
Ecart de réévaluation		4 137	4 137
Réserve légale		100	100
Autres réserves			1 711
Report à nouveau		-13 848	-4 733
Résultat de la période (bénéfice ou perte)		-13 045	-10 826
Situation nette avant répartition		-7 058	1 354
Subvention d'investissement		133	145
Pro	4.4.2	24	33
		2 858	2 835
		5 144	4 248
		5 090	5 067
Emprunts et dettes financières divers		4 826	2 357
Total des emprunts et dettes assimilées	4.4.4	9 916	7 424
Avances et acomptes reçus sur commandes	4.4.3	399	2 303
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 656	4 112
Dettes fiscales et sociales		3 753	4 890
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		841	71
		841	736
	4.4.3	9 249	9 809
its constatés d'avance		729	380

Compte de résultat

En milliers d'euros (1)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de produits		4	3 671
Production vendue de biens		3 577	1 096
Prestations de services		9 428	4 703
Chiffre d'affaires	4.5.1.1	13 007	9 470
Production stockée	4.5.1.2	-2 787	1 356
Production immobilisée	4.5.1.2	-3 321	3 147
Subventions d'exploitation		66	55
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		3 262	738
Autres produits			24
Total des produits d'exploitation		16 869	14 790
Achats de matières premières et autres approvisionnements		-3 020	-5 054
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		225	243
Autres achats et charges externes	4.5.2	-6 768	-5 011
Impôts, taxes et versements assimilés		-295	-222
Salaires et traitements	4.5.3	-7 263	-5 844
Charges sociales	4.5.3	-3 065	-2 276
Dotations aux amortissements		-3 375	-3 201
Dotations aux provisions		-4 017	-5 017
Autres charges		-1 178	-261
Total des charges d'exploitation		-28 756	-26 644
Produits financiers de participations		3	2
Total des produits financiers		3	2
Intérêts et charges assimilées		-217	-179
		-1	-3
Total des charges financières		-218	-181
		120	1
		17	2 419
		101	437
ptionnels		238	2 857
		-54	-52
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-120	-2 560
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		-2 064	-104
Charges exceptionnelles		-2 238	-2 717
Impôt sur les b		1 056	1 067
		12 003 471	42 496

Tableau de flux de trésorerie

En milliers d'euros	Notes	31/12/2022
Résultat net		- 13 045
Dotations aux amortissements et dépréciations nettes des repris	4.5.4	5 564
Dotations aux provisions nettes des reprises (1)	4.5.4	887
Plus ou moins-value de cessions	4.5.6	- 23
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie (2)		- 152
Capacité d'autofinancement		- 6 769
Variation des stocks		2 544
Variation des créances clients		792
Variation des dettes fournisseurs		544
Variation des autres créances et autres dettes		- 1 354
Variation du BFR		2 525
Flux d'activité		- 4 244
Acquisitions d'immobilisations	4.1.1 à 4.1.2	- 4 894
Produits de cessions d'immobilisations	4.5.6	5
Acquisitions de titres		-
Variation des fournisseurs/créances d'immobilisations		- 71
Variation des dépôts et cautionnement	4.1.3	- 1
Flux d'investissements		- 4 961
Augmentation de capital net	4.3.1	4 634
Souscription d'emprunts	4.4.4.1	423
Remboursements d'emprunts	4.4.4.1	- 1 448
Variation des comptes courants	4.4.4.1	2 741
Variation des subventions	4.3.2	- 12
Flux de financement		6 338
Variation de trésorerie		- 2 867
Trésorerie d'ouverture (3)		2 352

(2) Correspond à la quote-part de l'amortissement dans les frais de développement activés.

(3) Correspond à la trésorerie nette des concours bancaires courants.

Notes annexes aux états financiers

Bilan - Actif	1
Bilan - Passif	2
Compte de résultat	3
Tableau de flux de trésorerie	4
1. Description de la Société et de l'activité	6
2. Faits caractéristiques	7
2.1 Faits marquants	7
2.2 Evènements postérieurs à la clôture	8
3. Principes, règles et méthodes comptables	9
3.1 Principes comptables	9
3.2 Principe de continuité d'exploitation	9
4. Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	10
4.1 Actif immobilisé	10
4.1.1 Immobilisations incorporelles	10
4.1.2 Immobilisations corporelles	11
4.1.3 Immobilisations financières	12
4.2 Actif circulant	13
4.2.1 Stocks	13
4.2.2 Créances	13
4.2.3 Disponibilités	15
4.3 Capitaux propres	15
4.3.1 Capital social	15
4.3.2 Variation des capitaux propres	16
4.3.3 Caractéristiques des BSA Garantie	16
4.3.4 Résultat par action	16
4.4 Passifs et provisions	17
4.4.1 Avances remboursables	17
4.4.2 Provisions	18
4.4.3 Dettes d'exploitation	18
4.4.4 Emprunts et Dettes financières	19
4.5 Compte de résultat	20
4.5.1 Produits d'exploitation	20
4.5.2 Autres achats et charges externes	22
4.5.3 Personnel et effectif	22
4.5.4 EBITDA	23
4.5.5 Résultat financier	24
4.5.6 Résultat exceptionnel	24
5. Informations relatives à la fiscalité	25
5.1 Impôt sur les bénéfices	25
5.2 Déficit reportables	25
5.3 Ventilation	25
6. Autres informations diverses	26
6.1 Rémunération des dirigeants	26
6.2 Honoraires des commissaires aux comptes	26
6.3 Transactions avec les parties liées	26
7. Engagements hors bilan	27
7.1 Engagements de retraite et avantages assimilés	27
7.2 Engagements financiers donnés et reçus	27
7.2.1 Les engagements financiers donnés	27
7.2.2 Les engagements financiers reçus	27
7.3 Engagements pris en matière de crédit- bail	27
7.4 Autres opérations non inscrites au bilan	28

1. Description de la Société et de l'activité

La Société SAFRA SA (ci-après la « Société ») est une société par actions à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 515 650 euros, dont le siège social est situé au 18 rue Nicolas Copernic, 81000 Albi.

La Société est principalement détenue par la société par actions simplifiée Groupe SAFRA, à hauteur de 65,98% du capital et des droits de vote au 31 décembre 2022.

Depuis 2011, la Société a entrepris de concevoir et développer un autobus urbain de nouvelle génération fonctionnant avec des alternatives au diesel (hybride, batteries et à l'hydrogène (ou H₂)). A travers la technologie hydrogène, cet autobus a la capacité de faire une journée complète de service sans besoin de recharge sur cette durée. A côté de cette activité Construction, la Société bénéficie également d'une expertise dans la rénovation des transports urbains (autobus, tramway, métro, train) qui lui donne accès aux donneurs d'ordre des collectivités locales et régionales.

En 2021, la Société a lancé une activité Rétrofit, consistant en la transformation d'autocars à moteur thermique en autocars à hydrogène. Cette nouvelle activité a été rendue possible en France grâce à l'arrêté du 13 mars 2020 relatif aux conditions de transformation de véhicules thermiques en alternatives non polluantes, créant ainsi une nouvelle opportunité pour la Société de se renforcer sur le marché de la mobilité décarbonée. Depuis, la Société a décidé de se positionner comme un pure-player des autobus et autocars à hydrogène.

La Société est un acteur historique reconnu de la mobilité urbaine au service de la décarbonation des transports, bénéficiant d'une forte expertise à travers plus de 65 ans d'expérience dans la conception et la rénovation de véhicules de transport.

Le marché de la mobilité zéro-émission, sur lequel la Société évolue, est porté par des plans d'investissement et une réglementation offrant de fortes perspectives de croissance en France et en Europe. La Société devrait profiter de la volonté de créer une filière hydrogène à l'échelle européenne

2. Faits caractéristiques

2.1 Faits marquants

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a procédé à une augmentation de capital auprès des fonds Transition Evergreen et Safra Participations gérés par Aqua Asset Management par création et émission d'actions nouvelles assorties de bons de souscriptions d'actions garanties auprès des fonds (dit « BSA Garantie », voir note 4.3.3).

Ainsi en date du 2 Février 2022, il a été procédé à une augmentation de capital par apport en numéraire, correspondant à une souscription d'un montant total, prime d'émission incluse, de 4 948 020 euros en considération de l'émission de 6 732 actions assorties de BSA Garantie au profit des sociétés Transition Evergreen et Safra Participations. (Note 4.3.1).

Le 30 juin 2022, la Société a procédé aux modifications suivantes :

- Transformation de son statut de SAS à SA à Conseil de Surveillance et Directoire
- Division par 200 des actions émises. Les nouvelles actions ont une valeur nominale de 0,125 €.
- Transfert du siège social du 5 Rue Nicolas Copernic au 18 rue Nicolas Copernic.

En parallèle de ces modifications, la convention d'animation et de prestation de service avec Groupe Safra a été résiliée en date du 30 juin 2022.

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, la Société a obtenu une aide de la part de l'ADEME le 21 janvier 2022, pour un montant maximal de 4 804 K€, dont 2 882 K€ sous forme d'une subvention et 1 922 K€ d'avance remboursable au titre du projet de développement de nouvelles générations d'autocars et d'autobus à hydrogène et sur une période d'investissement prévisionnelle de 38 mois. Les modalités de remboursement de la part avance remboursable sont décrites en note 4.4.1. Le versement de l'acompte a eu lieu en décembre 2022. Le versement des fonds relatifs à l'atteinte de l'Etape Clé 1 est conditionné à une levée de fonds cumulée de 30 M€ à compter de Juin 2021.

En juin 2022, la Société a signé avec Transdev Dublin un marché portant sur la rénovation complète d'une rame de tramway et qui constitue la première commande export de la Société. Les travaux se sont achevés en février 2023 avec le retour de la rame en Irlande.

La Société a réalisé en 2022 6 des 7 immatriculations de nouveaux bus à hydrogène en France.

La Société a lancé la conception d'une nouvelle génération de bus à hydrogène Hycity® et a livré sur l'exercice ses derniers bus Businova® de première génération. L'homologation de ces bus est prévue pour mi 2023.

L'annonce de cette nouvelle génération de véhicules ainsi que la nouvelle identité visuelle de la société a été faite au salon European Mobility à Paris en Juin 2022.

Suite à la décision d'arrêter la ligne de produits Businova®, la Société a enregistré une dépréciation exceptionnelle de 1621 K€ de la valeur nette comptable des frais de R&D capitalisés sur cette ligne de produits et non réutilisable sur les nouvelles catégories de produits (Note 4.1.1).

La société a commencé les travaux de mise à niveau des bus Businova® en service chez ses clients au cours de l'exercice. La provision s'élève à 2 059 K€ au 31 décembre 2022 (Note 4.4.2) pour les travaux restants à produire.

Certains clients ont refusé la réalisation de la mise à niveau proposée des véhicules Businova® et poursuivent pour certains une action en expertise judiciaire. La Société a donc été amenée à provisionner les litiges potentiels (cf Note 4.4.2).

La Société a reçu le 25 avril 2022 un courrier d'avocat relatif à l'accord de redevances liées à l'exploitation de certains brevets utilisés pour les bus de la première génération (à motorisation hybride ou à hydrogène) conclu avec un groupe d'inventeurs qui prévoit que la Société doit verser 7% du chiffre d'affaires hors taxe lié à la vente de ces véhicules sachant qu'il est convenu entre les parties que dans l'hypothèse où le reversement de cette redevance priverait la Société d'une rentabilité suffisante, les parties devront se

rencontrer pour renégocier les redevances dues par la Société. La Société considère qu'aucune redevance n'est due et en a informé les copropriétaires des brevets. La probabilité que le groupe d'inventeurs puisse demander le versement de redevances sur la nouvelle génération de bus H2, Hycity®, en cours de développement et qui feront l'objet, pour leurs éléments brevetables, de nouveaux brevets, a été jugée très faible par la Société.

Au cours de l'exercice, la Société a poursuivi les études pour la construction d'une extension du site de production existant.

2.2 Evènements postérieurs à la clôture

Nous n'avons pas à signaler d'évènements postérieurs à la clôture intervenus entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes par le Directoire.

3. Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Principes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros. De façon générale, les valeurs présentées sont arrondies à l'unité la plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter un écart non significatif par rapport au total reporté.

3.2 Principe de continuité d'exploitation

Les comptes au 31 décembre 2022 font ressortir des capitaux propres de - 6901 K€, une perte comptable de 13 045 K€ et une trésorerie nette de - 518 K€. Le montant total des emprunts, dettes assimilées et autres fonds propres s'établit à 12 774 K€ au 31 décembre 2022 (dont 4 573 K€ à rembourser sur les 12 prochains mois). Les emprunts de la société ne font pas l'objet de covenant.

Les investissements visant à développer des moyens de transport urbains de nouvelle génération génèrent une consommation de trésorerie significative. La Société a réussi à financer ses activités jusqu'à ce jour principalement au moyen de levée de fonds successives en capital, par apports en comptes courants des actionnaires ou par des financements externes, principalement bancaires et subventions.

Sur la base du plan de trésorerie, la Société ne dispose pas d'une trésorerie suffisante pour couvrir ses besoins au cours des 12 prochains mois. Ainsi, la Société prépare une augmentation de capital qui pourra être souscrite par ses actionnaires actuels et par de nouveaux investisseurs et envisage la recherche d'autres financements.

C'est dans ce contexte que les comptes ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation. Toutefois, il résulte de cette situation une incertitude significative sur la continuité d'exploitation. Dans l'hypothèse où l'augmentation de capital ou les financements envisagés ne pourraient pas être réalisés pour les montants et dans le calendrier prévus, la Société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de ses activités.

4. Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

4.1 Actif immobilisé

4.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations incorporelles est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Frais de développement

Les frais de développement sont inscrits à l'actif en immobilisation incorporelles si, et seulement si, les critères suivants sont respectés :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- Capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. Il doit être démontré, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même, ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- Disponibilité des ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le coût de cette immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation pour qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la direction de l'entreprise, et intègre les coûts directs et indirects de production.

Les frais financiers inhérents aux coûts de développement de l'immobilisation incorporelle sont enregistrés en charges de l'exercice.

Les autres dépenses de développement ne répondant pas aux critères d'activation sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

L'indice de perte de valeur suivi par la société est le potentiel de marché adressé par les frais de développement activés. Les études de marché externes et internes montrent un potentiel important sur les années à venir ne justifiant pas à ce jour la réalisation d'un test de dépréciation des frais de développement activés.

Dans l'éventualité de la survenance d'un indice de perte de valeur, la société valoriserait les projets immobilisés sur la base de leurs flux futurs de trésorerie actualisés

Les amortissements des frais de développement reflètent le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. La méthode utilisée est l'amortissement linéaire. Les durées d'utilité sont fonction des actifs concernés.

Les durées d'amortissement peuvent être modifiées au cours de la vie de l'immobilisation incorporelle en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation de l'actif. Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée d'utilité est considérée indéfinie. La date d'amortissement des frais de développements débute le premier jour de l'année N+1, date à laquelle

l'actif est en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la Société. Les amortissements sont linéaires et sont calculés selon la durée d'utilisation estimée

- Frais d'établissement et de développement 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles 1 à 20 ans

Le tableau de variation des immobilisations incorporelles au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2021		Cessions / Mise au rebut	Transferts	31/12/2022		Cumul amortis. au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Cumul amortis. au 31/12/2022	31/12/2022 Valeur nette
	Valeur brute	Acquisitions			Valeur brute	Valeur brute					
Frais de développement	23 442	3 090	3 669		22 863	14 648	2 903	2 048	15 503	7 361	
Concessions, brevets et droits similaires	649	108	211		547	515	88	188	415	131	
Fonds commercial	2				2	-	-	-	-	2	
Autres immobilisations incorporelles		21			21	-	4		4	17	
Immobilisations incorporelles en cours	34	861	50		945	-	-		-	945	
Total	24 128	4 180	3 930	-	24 378	15 163	2 995	2 236	15 922	8 456	

Les frais de développement enregistrés au 31 décembre 2022 sont essentiellement liés au programme de développement des véhicules à hydrogène. Les frais de développement activés en 2022 s'élèvent à 3 090 K€.

Suite à l'arrêt de la commercialisation des bus à hydrogène de première génération en 2022, une dépréciation exceptionnelle a été enregistrée sur les frais de développement comptabilisés en immobilisation incorporelle et non encore totalement amortis pour un montant net de 1 621 K€

Les immobilisations incorporelles en cours de 945 K€ au 31 décembre 2022, concernent d'une part des frais engagés et liés à la recherche de nouveaux investisseurs pour 721 K€ et d'autre part le développement d'un nouvel outil de conception et de gestion de la vie produit pour 245 K€.

Par ailleurs, des mises au rebut de logiciels totalement amortis ont été constatées sur l'exercice clos au 31 décembre 2022 pour 211 K€ de valeur brute.

4.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations corporelles est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements sont linéaires et sont calculés selon la durée d'utilisation :

- Constructions 10 à 50 ans
- Installations techniques, matériel et outillage industriels 3 à 10 ans
- Installations Générales, agencements, aménagements divers 3 à 20 ans
- Matériel de transport 3 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique, mobilier 3 à 5 ans

Les tableaux de variation des immobilisations corporelles au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 sont détaillés ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2021		Cessions / Mise au rebut	31/12/2022 Valeur brute
	Valeur brute	Acquisitions		
Terrains	803			803
Constructions	2 327			2 327
Inst. techniques, mat. out. industriels	2 004	388	69	2 324
Autres immobilisations corporelles	2 079	365	148	2 296
Immobilisations en cours	24	196	110	110
Total	7 238	949	327	7 860

En milliers d'euros	31/12/2021	Cumul	Dotations	Reprises	Cumul	31/12/2022
	Valeur brute	amortis. au 31/12/2021			amortis. au 31/12/2022	
Terrains	803	-	-	-	-	803
Constructions	2 327	697	108	-	806	1 522
Inst. techniques, mat. out. industriels	2 324	1 742	157	69	1 830	494
Autres immobilisations corporelles	2 296	963	558	143	1 377	919
Immobilisations en cours	110	-	-	-	-	110
Total	7 860	3 402	822	212	4 013	3 848

Au cours de l'année 2022, la Société a procédé à la mise au rebut de matériels (outils, véhicules de transport, matériel de bureau et informatique) pour 217 K€ de valeur brute.

4.1.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de titres de participation, de titres immobilisés et de dépôts versés dans le cadre de contrats.

La valeur brute des titres de participation et des titres immobilisés est constituée par la valeur d'apport ou d'acquisition.

Une dépréciation est constituée si la valeur vénale des titres d'une participation ou de titres immobilisés devient inférieure à sa valeur d'entrée.

Le tableau de variation des immobilisations financières au titre des exercices clos au 31 décembre 2022 est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2021		Cession	31/12/2022		Dotations	Reprises	Cumul de dépréc. au 31/12/2022	31/12/2022 Valeur nette
	Valeur brute	Acquisitions		Valeur brute	Cumul des dépréc. au 31/12/2021				
Titres de participation	1			1	-	-	-	-	1
Autres titres immobilisés	43		0	43	-	-	-	-	43
Dépôts et cautionnements versés	76	1		77	-	-	-	-	77
Total	120	1	0	121	-	-	-	-	121

4.2 Actif circulant

4.2.1 Stocks

Les stocks de matières et de composants sont évalués à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'acquisition est composé des prix facturés, charges accessoires comprises (port, frais administratif...). Aucun frais financier n'est incorporé dans les coûts de revient pris en considération.

Les stocks d'en cours de production sont constitués des bus en cours de production relatifs à l'activité de construction et des travaux de rénovation en cours en date de clôture, ainsi que de pièces non affectées à des projets clients mais ayant fait l'objet d'une modification par la Société.

Le stock d'en cours relatif à l'activité de construction de bus, est évalué selon la méthode du coût standard, incluant le coût d'achat des matières et composants utilisés, ainsi que la main-d'œuvre affectée aux chantiers concernés y compris des charges indirectes de production (dépenses d'énergie, de location, d'assurance et quote-part d'amortissements) et valorisée selon un taux horaire évalué chaque année. Ce taux est appliqué à des heures standards.

Depuis 2021, pour la partie construction, la Société a établi une gamme standard de fabrication pour la production de bus, dans laquelle chaque étape de fabrication, comporte des heures standards de main d'œuvre valorisées selon un taux horaire réel évalué chaque année. Cette démarche, qui a permis d'affiner le calcul de la valeur du stock d'en-cours, constitue un changement d'estimation par rapport à 2020.

Le stock d'en cours relatif à l'activité de rénovation est évalué selon la méthode du coût réel, incluant le coût d'achat des matières et composants utilisés, ainsi que la main-d'œuvre affectée aux chantiers concernés y compris des charges indirectes de production (dépenses d'énergie, de location, d'assurance et quote-part d'amortissements des machines) et valorisée selon un taux horaire évalué chaque année. Ce taux est appliqué aux heures effectuées. En 2021, l'estimation des heures standards a été affinée avec une estimation des temps de production détaillée par étape de production (établissement de gammes productives).

Une dépréciation des stocks de matières premières et en-cours de production est comptabilisée afin de constater la perte de valeur des stocks, quand la valeur d'acquisition et/ou de production est inférieure à la valeur d'utilité en date de clôture. La méthode de dépréciation mise en place par la Société prend en compte l'obsolescence des articles, et ce grâce à une granularité des données disponibles plus fine au cours de l'exercice 2021. Par ailleurs, la Société déprécie intégralement les stocks qui par leur état physique ou leur péremption, ne peuvent plus être utilisés pour ses activités.

Les stocks au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2022 Valeur brute	Dépréciations		31/12/2022 Valeur nette
		Dotations	Reprises	
Matières premières et composants	3 103	915	212	2 401
En cours de production	417	251	203	370
Total des stocks	3 520	1 165	416	2 771

4.2.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

La Société a mis en place plusieurs programmes de cessions de créances sous forme d'affacturage et Dailly.

Les créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage et dans le cadre de la loi Dailly sont décomptabilisées dans la mesure où la subrogation emporte transfert de propriété.

Les créances sont dépréciées par voie de provision en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas.

Les principaux postes concernant les créances sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/12/2022
Créances clients	A	2 278
Dépréciations des créances clients		-
Total clients et comptes rattachés		2 278
Créances fiscales	B	1 755
Créances sociales		1
Groupe et associés		-
Autres débiteurs divers	C	1 050
Dépréciations des autres créances		-
Charges constatés d'avance		384
Total autres créances		3 190
Total créances		5 467

- A. Les créances clients : Au 31 décembre 2022, la valeur brute des créances clients est de 2 278 K€, dont 956 K€ de factures à établir à la clôture 2022. Aucune dépréciation des créances client n'a été comptabilisée de par la nature de notre clientèle constituée essentiellement d'entités publiques et de grands comptes.
- B. Les créances fiscales : Elles s'élèvent à 1 755 K€ à la clôture 2022 et comprennent principalement 1 232 K€ de créance de crédit impôt recherche .
- C. Les autres débiteurs divers : Ils représentent 1 050 K€ au 31 décembre 2022 et se décomposent principalement comme suit :
- 393 K€ de fonds de garanties (affacturage et Dailly) ;
 - 646 K€ de produits à recevoir, correspondant essentiellement à une refacturation de dépenses liées à la construction du nouveau bâtiment industriel à la filiale SAS TERSSAC INVEST.

4.2.2.1 Etat des créances par échéances

Le tableau ci-dessous représente les créances par échéances au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022 Valeur brute	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Créances clients	2 278	2 278	-	-
Total clients et comptes rattachés	2 278	2 278	-	-
Créances sociales	1	1	-	-
Créances fiscales	1 755	1 755	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres débiteurs divers	1 050	1 050	-	-
Charges constatés d'avance	384	384	-	-
Total autres créances	3 190	3 190	-	-
Total créances	5 467	5 467	-	-

4.2.2.2 Antériorité des créances clients

Le tableau ci-dessous représente l'antériorité des créances clients, hors factures à établir, au 31 décembre 2022 :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022 Valeur brute	Dépréciation	31/12/2022 Valeur nette
Non échues	392	-	392
Échues depuis 30 jours au plus	601	-	601
Échues depuis plus de 30 jours et moins de 60 jours	156	-	156
Échues depuis plus de 60 jours et moins de 90 jours	11	-	11
Échues depuis plus de 90 jours	162	-	162
Total	1 322	-	1 322

4.2.3 Disponibilités

Les disponibilités sont constituées de valeurs immédiatement convertibles en espèces pour leur montant nominal et se composent des comptes bancaires créditeurs, du solde de la caisse, des comptes de dépôt en capital.

Au sein du tableau de flux de trésorerie, le poste correspond aux disponibilités après déduction des concours bancaires.

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/12/2022
Comptes bancaires		732
Dépôt en capital		
Caisse		
Disponibilités dans le bilan		732
Concours bancaires	4.4.4.1	-1 250
Disponibilités du tableau des flux de trésorerie		-518

4.3 Capitaux propres

4.3.1 Capital social

Le capital social de la Société est constitué uniquement d'actions ordinaires.

Les frais d'augmentation de capital, constitués exclusivement de coûts externes directement liés à l'opération sont imputés sur le montant de la prime d'émission.

Au 31 décembre 2022, le capital social d'un montant de 1 515 650 euros est composé de 12 125 200 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0.125 euros. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2022 a décidé la division de la valeur nominale des actions par 200.

Actions ordinaires	
<i>Nombre d'actions :</i>	31/12/2022
En circulation au 1er janvier	10 778 800
Diminution de capital	-
Augmentation de capital	1 346 400
En circulation au 31 décembre – actions entièrement libérées	12 125 200

Le 2 Février 2022, il a été procédé à une augmentation de capital en numéraire de 168 300 euros par la création et l'émission de 6 732 actions ordinaires (d'une valeur nominale de 25 euros), à chacune desquelles est attaché un BSA Garantie (Note 4.3.3.). Après prise en compte d'une prime d'émission de 4 779 720 euros (avant imputation des frais d'émission d'instruments de capitaux propres), le montant total souscrit est de 4 948 020 euros.

Au cours de l'année 2022, les frais d'émission d'augmentation de capital comptabilisés en moins de la prime d'émission s'élèvent à 314 K€.

4.3.2 Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 est détaillée ci-dessous :

En milliers d'euros	Note	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Capital	4.3.1	1 347	168	-	1 516
Réserves, primes et écarts de réévaluation	A	15 565	4 466	1 711	18 320
Report à nouveau		- 4 733	- 9 115	-	- 13 848
Résultat		- 10 826	- 13 045	- 10 826	- 13 045
Subventions d'investissement	4.5.1.3	145	-	12	133
Provisions réglementées		33	-	9	24
Total Capitaux propres		1 532	- 17 526	- 9 094	- 6 901

A la clôture 2022, les capitaux propres de la Société s'établissent à – 6 901 K€.

A. La variation du poste « Réserves, primes et écarts de réévaluation » se décompose comme suit :

- 4 466 K€ de primes d'émission, nette d'imputation des frais d'émissions pour un montant de 314 K€. Ces opérations en capitaux sont décrites en note 4.3.1 ;
- 1 711 K€ de réduction des réserves par affectation d'une partie du résultat de l'exercice 2021 selon la décision de l'Assemblée Générale du 13 Juin 2022.

4.3.3 Caractéristiques des BSA Garantie

Les bons de souscriptions d'actions assorties de BSA Garantie, sont créés exclusivement sous la forme nominative.

Chaque action assortie de BSA donnera le droit de souscrire à un nombre d'actions ordinaires déterminés.

Dans le cadre des augmentations de capital réalisées au cours de l'année 2022, la Société a attribué 1 346 400 BSA Garantie au nouvel investisseur (Notes 4.3.1 et 2.1.1). Conformément au Protocole d'investissement conclu le 31 juillet 2021 et amendé le 28 décembre 2021, en cas de préjudices, correspondant à un fait, un événement, litige ou procès intervenu avant le 30 juillet 2021, la société s'engage à verser une garantie en actions ordinaires aux porteurs de BSA Garantie, selon une parité d'exercice prévue par le Protocole d'investissement. En fonction du préjudice concerné, le montant de la garantie est plafonné à 15 000 K€ et prend fin au plus tard le 31 décembre 2024. Aucun BSA Garantie n'a été exercé au 31 décembre 2022.

4.3.4 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation suivants.

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation suivants, ajusté des effets de la conversion en actions ordinaires de tout instrument ayant un effet potentiellement dilutif.

Le résultat par action pour l'exercice 2022 est détaillé ci-dessous :

<i>En euros</i>	31/12/2022
Résultat net	13 045 185
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	12 003 471
Résultat de base par action en €	-1,09

En 2022, le résultat étant déficitaire, le résultat dilué par action correspond au résultat de base par action.

4.4 Passifs et provisions

4.4.1 Avances remboursables

Les avances remboursables sont comptabilisées dans les autres fonds propres pour la valeur nominale.

Au 31 décembre 2022, les avances remboursables s'élèvent à 2 858 K€ et se décomposent comme suit :

- L'ADEME a accordé en 2014 un financement d'un montant total de 1 985 K€ dont 20 % en subvention d'investissement et 80 % en avance remboursable conditionnée. Le montant total reçu au 31 décembre 2022 est de 1 635 K€. Cette avance est accordée pour la réalisation d'une version plus économique et plus environnementale du bus hybride. Le remboursement débutera au cours du deuxième exercice comptable de la Société suivant la survenance au plus tard d'un des deux événements suivants :
 - la date du versement final par l'ADEME ; ou;
 - le franchissement d'un certain seuil de chiffre d'affaires qui est vérifié tous les ans et ce jusqu'à l'exercice 2024.

Le chiffre d'affaires concerné fait l'objet d'une attestation annuelle certifiée par notre commissaire aux comptes et transmise à l'ADEME.

Le seuil de chiffre d'affaires déclenchant le remboursement de l'avance n'ayant pas été atteint, et les bus hybrides n'étant plus commercialisés depuis 2020, ces avances remboursables devraient être intégrées aux fonds propres de la société en 2025 (fin de la période retenue par l'ADEME pour demander un remboursement de l'avance remboursable).

- La région Occitanie a accordé une avance remboursable à la Société d'un montant maximum de 2 000 K€ pour aider au recrutement de salariés pour la conception et la fabrication de bus représentant un accroissement de la masse salariale. Au 31 décembre 2022, la Société a perçu 66% de l'avance soit 1 311 K€. Le remboursement a débuté en janvier 2022 et s'étendra sur une période de 36 mois.
- L'ADEME a accordé en 2022 un financement d'un montant total de 4 804 K€ dont 60 % en subvention d'investissement et 40 % en avance remboursable conditionnée. Le montant total reçu au 31 décembre 2022 est de 721 K€. Cette avance est accordée pour le développement de nouvelles générations d'autocars et d'autobus à hydrogène et pour une période prévisionnelle de 38 mois. Le remboursement débutera au cours du deuxième exercice comptable de la Société suivant la survenance au plus tard d'un des deux événements suivants :
 - la date du versement final par l'ADEME ; ou;
 - le franchissement d'un certain seuil de chiffre d'affaires qui est vérifié tous les ans et ce jusqu'à l'exercice 2029.

Le tableau ci-dessous reprend les mouvements concernant les avances remboursables pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 :

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Avances remboursables	4.4.1	2 835	423	400	2 858
Total Autres fonds propres		2 835	423	400	2 858

Le tableau de variations et les principales caractéristiques de ces avances remboursables sont présentés en note 4.4.4.

4.4.2 Provisions

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultat d'événements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

En milliers d'euros	Note	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Provisions pour risques et charges		4 248	3 620	2 725	5 144
Total Provisions		4 248	3 620	2 725	5 144

Les provisions pour risques et charges sont constituées principalement de :

- la provision constatée au 31 Décembre 2021 mise à jour et relative à la mise à niveau des bus hybrides et à hydrogène de génération 1 sur la base des travaux réalisés sur l'exercice 2022 et d'une estimation des travaux restant à réaliser.
- la provision pour pénalités de marchés.

4.4.3 Dettes d'exploitation

En milliers d'euros	Note	31/12/2022
Avances et acomptes reçus sur commandes		399
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	A	4 656
Dettes fiscales	B	654
Dettes sociales	C	3 099
Autres dettes	D	841
Produits constatés d'avance		729
Total des dettes		10 378

Les dettes s'élèvent à 10 378 K€ au 31 décembre 2022. Elles se composent principalement comme suit :

- Les dettes fournisseurs au 31 décembre 2022 représentent 4 656 K€ en valeur brute. Elles intègrent 1 002 K€ de factures non parvenues à la clôture 2022 ;
- Les dettes fiscales au 31 décembre 2022 représentent 654 K€. Elles sont constituées de dette de TVA pour 553 K€ et de charges à payer pour 101 K€ (essentiellement les taxes sur les salaires) ;
- Les dettes sociales au 31 décembre 2022 représentent 3 099 K€ :
 - Les dettes URSSAF représentent 1 837 K€. De même les dettes auprès de la caisse de retraite s'élèvent à 112 K€.
 - Les charges à payer envers le personnel et les organismes sociaux s'élèvent à 1 024 K€ au 31 décembre 2022. Elles se rattachent principalement aux provisions pour congés payés;
- Les autres dettes se composent de :
 - 375 K€ de subvention BPI relative au projet de digitalisation et d'automatisation du site industriel d'Albi ;
 - 432 K€ de subvention d'investissement ADEME reçue dans le cadre du programme PIA 4 signé en 2022 ;

Le tableau ci-dessous représente les dettes par échéances :

En milliers d'euros	31/12/2022	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances remboursables	2 858	-	2 858	-
Total des autres fonds propres	2 858	-	2 858	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 090	2 417	2 673	-
Emprunts et dettes financières divers (1)	4 826	2 156	2 670	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	399	399	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 656	4 656	-	-
Dettes fiscales	654	654	-	-
Dettes sociales	3 099	2 357	742	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	841	841	-	-
Produits constatés d'avance	729	729	-	-
Total des dettes	20 294	14 208	6 086	-
Total	23 152	14 208	8 944	-

(1) les comptes courants d'associés de Groupe Safra sont présentés avec une échéance de 1 à 5 ans pour un montant de 2 631 k€ au 31 Décembre 2022, en raison de leur indisponibilité à cette même date (cf note 4.4.4)

4.4.4 Emprunts et Dettes financières

4.4.4.1 Tableau de variation des avances remboursables, des emprunts et dettes financières

Les variations des avances remboursables, des emprunts et dettes assimilés au 31 décembre 2022 décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2021	Flux de trésorerie			Var. non-monétaires	31/12/2022
		Encassement s liés aux nouvelles dettes	Flux d'intérêts payés	Remboursement de dettes	Charges d'intérêts	
Avances remboursables	2 835	400	-	- 400	23	2 858
Avances remboursables	2 835	400	-	- 400	23	2 858
Prêts garantis par l'état	4 004	-	-	- 552	-	3 452
Concours bancaires	450	800	-	-	-	1 250
Autres emprunts	614	-	-	- 225	-	388
Emprunts et dettes auprès des établissements de	5 067	800	-	- 777	-	5 090
Comptes courants d'associés (y compris intérêts)	1 890	2 700	-	-	41	4 631
Autres prêts BFI	346	-	-	- 154	-	192
Intérêts courus sur emprunts	3	-	- 3	-	2	2
Autres dettes financières	117	-	-	-	- 117	-
Emprunts et dettes financières divers	2 356	2 700	- 3	- 154	- 74	4 826
Total	10 259	3 900	- 3	- 1 331	- 51	12 774

Les autres dettes financières pour 117 K€ correspondaient à une aide COFACE/BPI remboursable selon des conditions qui ne se sont pas réalisées. Cette aide est devenue définitivement acquise à la Société dans le courant de l'exercice 2022.

4.4.4.2 Principaux termes et conditions des avances remboursables, des emprunts et dettes financières

Les termes et conditions des emprunts en cours (hors concours bancaires et autres dettes financières) au 31 décembre 2022 sont les suivants :

En milliers d'euros	Devise	Taux d'intérêt variable/fixe	Taux contractuel	Date d'échéance	Valeur nominale	31/12/2022
						Valeur comptable
Avances Remboursable ADEME	EUR	/	/	/	1 588	1 658
Avances Remboursable ADEME PIA4*	EUR	/	/	/	1 922	288
Avances Remboursable Region Occitanie*	EUR	/	0,00%	31.12.2026	2 000	911
Total avances remboursables					5 510	2 858
Emprunt SG	EUR	Taux fixe	2,60%	10.08.2023	500	45
Emprunt SG	EUR	Taux fixe	1,70%	17.02.2021	141	-
Emprunt CREDIT COOPERATIF	EUR	Taux fixe	2,53%	05.10.2025	500	295
Emprunt LCL	EUR	Taux fixe	2,35%	03.01.2023	100	2
Emprunt CIC	EUR	Taux fixe	0,60%	05.05.2022	130	-
Emprunt CIC	EUR	Taux fixe	0,90%	05.10.2024	100	47
Total emprunts					1 471	388
Prêt garantie Etat (PGE) - BPO	EUR	Taux fixe	0,73%	27.05.2026	640	549
Prêt garantie Etat (PGE) - SG	EUR	Taux fixe	0,58%	25.05.2026	840	719
Prêt garantie Etat (PGE) - CIC	EUR	Taux fixe	0,70%	10.06.2026	440	386
Prêt garantie Etat (PGE) - CE	EUR	Taux fixe	1,41%	28.05.2026	880	755
Prêt garantie Etat (PGE) - ARKEA	EUR	Taux fixe	0,25%	30.04.2026	320	273
Prêt garantie Etat (PGE) - BPI	EUR	Taux fixe	1,80%	30.06.2026	880	770
Total prêts garantie Etat (PGE)					4 000	3 452
Prêt BPI	EUR	Taux fixe	3,10%	31.01.2024	1 000	192
Total Prêt BPI					1 750	192
Comptes courants associés						4 631
Total					12 731	11 522

*Les avances remboursables sont décrites en note 4.4.1

Les termes de la convention de comptes courants de Groupe Safra font que les fonds sur ces comptes courants sont bloqués à plus d'un an au 31 Décembre 2022.

Les emprunts et dettes financières ne sont pas soumis à des covenants bancaires.

Les principaux emprunts et dettes financières au 31 décembre 2022 sont les prêts garantis par l'Etat (pour 3 452 K€ y compris les intérêts courus) souscrits auprès de plusieurs établissements financiers et dont l'amortissement du capital a commencé au cours de l'exercice 2022 et un prêt BPI (échéance 2024, taux fixe de 3,10%).

4.5 Compte de résultat

4.5.1 Produits d'exploitation

4.5.1.1 Ventilation du chiffre d'affaires

La Société comporte plusieurs activités : la conception et construction de bus, le rétrofit de bus et les services

- **Construction** : la Société conçoit, fabrique et commercialise des autobus électriques fonctionnant à l'hydrogène. Les véhicules circulent déjà dans de nombreuses agglomérations françaises qui ont fait le choix de transformer leur flotte en zéro émission ;
- **Rénovation** : Les services de rénovation sont spécialisés dans la prestation d'équipement, d'aménagement et de maintenance lourde de véhicules de transports urbains de voyageurs, ainsi que dans la rénovation de bus, tramways, métros et trains.
- **Services** : l'activité de service permet de maintenir en condition opérationnelle la flotte des clients, ainsi que l'optimisation des performances de leurs véhicules.

Les contrats de construction et de rénovation de matériels de transports (autobus, métro, tramways) peuvent être réalisés sur plusieurs exercices et, en l'état du carnet de commandes, certains ont une échéance ultérieure à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le chiffre d'affaires lié à l'exécution de ces contrats est enregistré selon la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires à l'achèvement.

La Société reconnaît ainsi le résultat et le chiffre d'affaires lors de la livraison du bien chez le client.

Lors de l'exécution du contrat, dès lors que le résultat du contrat est estimé négatif, la Société reconnaît la perte globale à terminaison probable en provision pour risque. Cette perte est déterminée par contrat et provisionnée pour sa totalité :

- en dépréciation des travaux en cours d'une part ;
- en provision (au passif) d'autre part, pour la différence entre la perte à terminaison et la dépréciation des en-cours .

Concernant les contrats de maintenance au sein de l'activité 'Services' le chiffre d'affaires est reconnu lors de la réalisation de la prestation.

Le chiffre d'affaires s'élève à 13 007 K€ sur l'exercice 2022 et se répartit comme suit par activité.

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/12/2022
Chiffre d'affaires " Construction"		4 062
Chiffre d'affaires " Rénovation"		8 238
Chiffre d'affaires " Autres services"		386
Chiffre d'affaires " Intra groupe"		312
Chiffre d'affaires " Divers"		8
Chiffre d'affaires		13 007

4.5.1.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation correspondent à la production stockée, à la production immobilisée, aux subventions d'exploitation, aux reprises sur dépréciations et provisions et transferts de charges et aux autres produits.

Les autres produits d'exploitation se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/12/2022
Production stockée		- 2 787
Production immobilisée	A	3 321
Subventions d'exploitation	4.5.1.3	66
Reprises sur provisions	4.4.2	3 140
Transferts de charges		122
Autres produits		
Total autres produits d'exploitation		3 862

A. La production immobilisée correspond au montant des frais de développement activés sur l'exercice (Note 4.1.1).

4.5.1.3 Subventions

Les subventions publiques d'exploitation qui compensent des charges encourues par la Société sont comptabilisées de façon systématique en résultat en « Autres produits » sur la période au cours de laquelle les charges sont comptabilisées.

Les subventions publiques d'investissement sont comptabilisées dans les capitaux propres. Elles sont ensuite comptabilisées en résultat en autres produits de façon systématique sur la durée d'utilité de l'actif afférent.

Les subventions d'exploitation s'élèvent à 66 K€ sur l'exercice 2022. Elles sont principalement liées aux aides reçues pour l'embauche de nouveaux salariés et notamment les aides à l'apprentissage.

La subvention d'investissement s'élève à 133 K€. Elle correspond à une subvention, accordée en 2005 d'un montant total de 348 K€, amorti sur 30 ans, pour la construction d'atelier ferroviaire sur la zone d'activité Fonlabour et Albipôle à Terssac.

4.5.2 Autres achats et charges externes

En milliers d'euros	Note	31/12/2022
Sous-traitance	A	-1 318
Location et charges locatives	B	-1 355
Redevances	C	-250
Honoraires		-476
Frais de recrutements/ Personnel interimaire	D	-416
Achats non stockés et fournitures		-515
Entretien et réparation		-317
Publicité et communication		-207
Transports sur achats		-123
Transports sur ventes		-67
Etudes et recherches	E	-1 005
Autres charges externes	F	-719
Total achats et charges externes		-6 768

Les achats et charges externes représentent 6 768 K€ sur l'exercice 2022. Les principaux sont détaillés ci-dessous :

- A. La sous-traitance : Elle représente 1 318 K€ sur l'exercice 2022. La société y a eu principalement recours pour certains travaux de rénovation.
- B. Les frais de locations : Ils s'élèvent à 1 355 K€ principalement composés de 229 K€ de location/crédit bail immobilier et 480 K€ de locations de moyens informatiques.
- C. Les redevances : Elles correspondent aux charges refacturées par Groupe Safra au titre de la convention d'animation et de prestation de service en vigueur sur le premier semestre 2022.
- D. Les frais de recrutement et de personnel intérimaire se décomposent en 350 K€ de frais de personnel intérimaire et de 65 K€ de frais de recrutement.
- E. Les études et recherches représentent 1 005 K€ sur l'exercice
- F. Les autres charges externes : Elles représentent 719 K€ sur l'exercice 2022 et concernent essentiellement :
 - 84 K€ de frais bancaires ;
 - 240 K€ de frais de déplacement ;
 - 96 K€ de dépenses de formation ;
 - 158 K€ de frais d'assurance ;
 - 1 K€ de dépenses liées à des activités de représentation d'intérêts.

4.5.3 Personnel et effectif

4.5.3.1 Effectif moyen

Les effectifs correspondent aux effectifs moyens de la période comprenant les CDD et CDI en équivalents temps plein de la Société.

L'effectif moyen se décompose comme suit :

	31/12/2022
<i>Effectif moyen</i>	
Cadres	79
Non cadres	118,8
Effectif moyen	197,8

L'effectif moyen en ETP sur l'exercice s'élève à 197,8 et est en progression de 16% par rapport à l'année précédente.

4.5.3.2 *Charges de personnel*

Les charges de personnel s'analysent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022
Salaires et traitements	-7 263
Charges sociales	-3 065
Charges de personnel	-10 328
Taux de charges	42%

Sur l'exercice 2022, les charges de personnel s'élèvent à 10 328 K€..

Le taux de charges sociales se positionne à 42% sur l'exercice 2022.

4.5.4 EBITDA

L'EBITDA désigne le résultat d'exploitation avant prise en compte des dotations aux amortissements, dépréciations et provisions et des reprises sur dépréciations et provisions qui sont des éléments non-monétaires.

Cet indicateur alternatif de performance illustre la capacité de l'entreprise à financer son exploitation au-delà de sa structure de financement et de fiscalité.

Le tableau de passage du résultat d'exploitation à l'EBITDA est détaillé ci-dessous :

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/12/2022
Résultat d'exploitation		-11 887
Reprises sur dépréciations	A	-416
Dotations aux amortissements	B	3 375
Reprises aux provisions	C	-2 725
Dotations aux provisions	D	4 017
EBITDA		-7 635

L'EBITDA s'élève à - 7 635 K€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

- A. Ce poste correspond aux reprises des dépréciations de stock (Note 4.2.1)
- B. Ce poste correspond aux dotations aux amortissements des immobilisations (Note 4.1) ;
- C. Les reprises sur provisions s'élèvent à - 2 725 K€ en 2022 (Note 4.4.2) ;
- D. Les dotations aux provisions s'élèvent à 4 017 K€ et correspondent aux provisions pour mise à niveau et pénalités de marchés (Note 4.4.2) et dépréciations des stocks (Note 4.2.1).

4.5.5 Résultat financier

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/12/2022
Charges d'intérêts sur emprunts	A	-93
Commissions de financement	B	-22
Commissions Daily	B	-47
Charges d'intérêts sur compte-courant		-48
Autres charges financières		-9
Total charges financières		-218
Total produits financiers		3
Résultat financier		-215

Le résultat financier s'établit à - 215 K€ au 31 décembre 2022 et se compose principalement d'intérêts et de charges assimilées.

- A. Les charges d'intérêts sur emprunts représentent 93 K€ en 2022. Les caractéristiques des emprunts sont décrites en note 4.4.4 ;
- B. Les commissions de financement s'élèvent à 69 K€ en 2022. Elles correspondent aux commissions d'affacturages ;

4.5.6 Résultat exceptionnel

Les éléments inhabituels ou non récurrents sont inclus dans les charges et produits exceptionnels

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/12/2022
Produits de cessions d'actifs		5
Quote-part des subventions virés au résultat		12
Autres	B	221
Produits exceptionnels		238
Valeurs nettes comptables d'actifs cédés		-28
Dotations aux amortissements exceptionnels	A	-2 064
Autres	B	-146
Charges exceptionnelles		-2 238
Résultat exceptionnel		-2 000

Le résultat exceptionnel s'élève à - 2 000 K€ sur l'exercice 2022.

- A. Les dotations aux amortissements exceptionnels correspondent à la valeur nette comptable des frais de développement non réutilisés sur les nouveaux modèles de bus (cf note 4.1.1).
- B. Les autres charges et produits exceptionnels sont des transferts de charges exceptionnels, principalement afférents à la refacturation des dépenses liées à la construction du nouveau bâtiment industriel à la filiale SAS TERSSAC INVEST et à une indemnisation d'assurance (contrepartie en autres charges exceptionnelles).

5. Informations relatives à la fiscalité

5.1 Impôt sur les bénéfices

La Société est fiscalement déficitaire sur l'exercice 2022.

Au titre de l'exercice 2022, la Société a enregistré un produit de 1 056 K€ au titre du crédit impôt recherche.

5.2 Défis reportables

A la clôture 2022, la Société dispose d'un montant de déficits reportables de 26 147 K€.

5.3 Ventilation

La ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Résultat courant	Résultat exceptionnel	31/12/2022
Résultat avant impôts	- 12 102	- 2 000	- 14 102
Impôt au taux de : CIR -%	1 056	-	1 056
Impôt sur PVLT	-	-	-
Résultat après impôts	- 11 046	- 2 000	- 13 045

6. Autres informations diverses

6.1 Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas communiquée car elle reviendrait à donner une rémunération individuelle.

6.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 30 K€ au titre de l'exercice 2022. Ces derniers se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022
Honoraires liées à la certification	30
Honoraires liées aux autres services	152
Total honoraires CAC	182

6.3 Transactions avec les parties liées

Les transactions ont été effectuées à des conditions normales de marché, c'est-à-dire comparables à celles qui seraient usuelles entre parties indépendantes.

7. Engagements hors bilan

7.1 Engagements de retraite et avantages assimilés

L'obligation relative aux indemnités de fin de carrière est portée de façon conventionnelle par un organisme externe de prévoyance (IRP Auto), auquel la Société règle une cotisation de façon annuelle. La Société n'est ainsi redevable d'aucun engagement à ce titre au 31 décembre 2022.

Le montant des cotisations s'élève à 101 K€ au titre de l'exercice 2022.

7.2 Engagements financiers donnés et reçus

7.2.1 Les engagements financiers donnés

7.2.1.1 Les avals, cautions et garanties bancaires

Dans le cadre du contrat de cession-bail et du contrat de bail conclut sur l'exercice 2021, la Société a consenti à l'engagement suivant :

- Garantie donnée par la BPI à hauteur de 40% de l'en-cours de crédit-bail.

7.2.1.2 Les nantissements

Dans le cadre du contrat de cession-bail, la Société a remis en gage au Bailleur à titre de nantissement, les éléments incorporels au profit de la Société résultant du contrat de bail (le droit au bail et le bénéfice de la promesse de vente).

Dans le cadre de la souscription de l'emprunt de 500 K€, auprès de la Société Générale, la Société a consenti au nantissement de fonds de commerce à hauteur de 500 k€. Au 31 décembre 2022, le capital restant dû est de 45 K€.

7.2.1.3 Les garanties bancaires sur les marchés

Les garanties bancaires sur les marchés ont pour objet d'assurer une bonne exécution financière du marché

Les systèmes de garanties reposent sur la garantie à première demande et la caution personnelle et solidaire.

Les cautions et garanties sur marchés représentent 131 K€ au 31 décembre 2022. Ces engagements se composent de garanties destinées à sécuriser la relation commerciale entre les parties.

7.2.2 Les engagements financiers reçus

Dans le cadre du contrat de cession bail et du contrat de bail conclu sur l'exercice 2021, la Société a reçu l'engagement suivant de sa société mère Groupe SAFRA :

- Caution solidaire à hauteur de 550 K€ de l'en-cours de crédit-bail pendant toute la durée du contrat.

7.3 Engagements pris en matière de crédit- bail

Les engagements pris en matière de crédit- bail se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Installations matériels et outillages	Autres	Immobilier	Total
Valeur d'origine	277	202	2 400	2 879
Amortissements	-	-	-	-
Cumuls exercices antérieurs	183	85	200	467
Dotation de l'exercice	55	40	200	296
Total	238	125	400	763
Redevances payées	-	-	-	-
Cumuls exercices antérieurs	185	84	228	497
Exercices	56	41	231	327
Total	241	124	459	825
Redevances restant à payer	-	-	-	-
à 1 an au plus	26	37	225	289
à plus d'1 an et 5 ans au plus	13	41	901	955
à plus de 5 ans	-	-	1 126	1 126
Total	40	78	2 253	2 371
Valeur résiduelle	-	-	-	-
à 1 an au plus	-	-	-	-
à plus d'1 an et 5 ans au plus	3	7	-	9
à plus de 5 ans	-	-	-	-
Total	3	7	-	9
Montant pris en charge dans l'exercice	56	41	231	327

Au cours de l'exercice 2022, certains contrats de crédit bail portés historiquement par la Société mais concernant des sociétés sœur ont été transférés sur ces sociétés. Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus ne reprennent que les engagements de crédit bail liés à la Société.

7.4 Autres opérations non inscrites au bilan

La Société a souscrit avec un groupe d'inventeurs un accord de redevances liées à l'exploitation de brevets déposés dans le cadre du développement de bus avec un pack propulsif indépendant et qui s'appliquera aux ventes réalisées avec ces produits à partir d'un certain niveau de ventes et de profitabilité. A la date d'arrêt des comptes, la Société considère que les niveaux déclenchant le paiement de redevances ne seront pas atteints comme précisé à la note 2.2.

SAFRA
S.A. au capital de 1.515.650 €
Siège social : 18 Rue Copernic
ZAC de Fonlabour - 81000 - ALBI
RCS ALBI : 085 520 195
(la « Société »)

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 28 AVRIL 2023

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes réunis en assemblée générale en application des statuts et de l'article L 225-100 du Code de commerce pour qu'il vous soit rendu compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

L'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 prise en application de la loi Sapin 2 et son décret d'application 2017-1174 du 18 juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations d'information à la charge des sociétés institue un rapport sur le gouvernement d'entreprise élaboré par le Conseil de surveillance, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte de la composition, du fonctionnement du Conseil de surveillance de la Société ainsi que de ses observations sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice.

Il est précisé que le Conseil de surveillance s'est réuni et a exercé ses pouvoirs conformément aux dispositions statutaires.

CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L 225-86 ET L.225-87 DU CODE DE COMMERCE

Vous aurez à prendre connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivant du Code de Commerce.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par les membres du Conseil de surveillance, mandataires sociaux de la Société. Le mandat des membres est d'une durée de quatre ans.

- Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Lionel Le Maux	Président d'Aqua Asset Management Représentant d'Aqua Asset Management au conseil d'administration d'Evergaz Président de Financière Evergreen Président Directeur Général de Transition Hydrogène* Président du conseil d'administration de Transition Evergreen Gérant de CL Capital Gérant de CL Ménerbes
Vick Desplat	Néant
Catherine Lemaire	Néant
Véronique Védrine	Retraîtée de BPI France Administratrice du groupe la Dépêche du Midi Administratrice de Provepharm Life Solutions Administratrice de Actia Group
Clémentine Oddou	Administratrice de Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes Membre du conseil de surveillance d'ETIC Gérante de Cod Up

- Représentation Hommes- Femmes

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le conseil de surveillance et le directoire sont composés en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Compte tenu des seuils légaux notre société n'est toutefois pas concernée par les dispositions de la loi imposant une répartition non supérieure à un écart de 40% entre hommes et femmes.

OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DE GESTION ET LES COMPTES ANNUELS

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font apparaître les principaux postes suivants :

- Total du bilan : 21.394.690 euros
- Chiffre d'affaires : 13.006.673 euros
- Résultat net de l'exercice : (13.045.185) euros

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article L. 225-100 alinéa 7 du Code de Commerce, est joint au présent rapport un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des Actionnaires au Directoire dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de Commerce.

Le Président du Conseil de surveillance

A handwritten signature in black ink, appearing to read "A. Oudon", is written over a horizontal line.

TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL
Article L.225-37.4 3° du Code de Commerce

Instance	Date	Nature	Finalité	Statut / Validité
AG	31 JUILLET 2021	20626 ABSA	BSA GARANTIE	31 JUILLET 2023
AG	30 JUIN 2022	7.874800 ACTIONS ORDINAIRES	Délégation augmentation de capital	Non utilisée à ce jour

SAFRA

Certifié conforme

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1.515.650 €
Siège social : 18, Rue Copernic - ZAC de Fonlabour - 81000 - ALBI
RCS ALBI : 085 520 195
(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE EN DATE DU 28 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Et le 28 avril à 15 heures ,

Les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au siège social de la Société, sur convocation qui leur a été individuellement adressée par le Directoire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Madame Clémentine ODDOU en qualité de Président du Conseil de surveillance .

GROUPE SAFRA représentée par Mr Vincent LEMAIRE .et la société TRANSITION EVERGREEN représentée par Vick DESPLAT représentant les actionnaires présents représentant le plus grand nombre de voix.

Stéphane PRIN qui assiste à la séance, est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance sont présents ou réputés présents.

Le cabinet DELOITTE, commissaire aux comptes titulaire, est présent.

Mr Guillaume LAVAUD et Mr Ludovic VIALARD, représentants du Comité social et économique sont présents.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le Président :

- Les lettres de convocation,
- Le(s) pouvoir(s) de(s) l'associé(s) représenté(s),
- La feuille de présence,
- Le rapport du Directoire,
- Les rapports du Commissaire aux comptes,
- Le texte des résolutions.

Il donne lecture, également, du rapport du directoire, du rapport sur le gouvernement d'entreprise, des observations du Comité social et économique, des projets de résolutions présentés.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution Préalable: Renonciation aux délais de remise des documents préalables et au délai de convocation

Première Résolution : Approbation des comptes et quitus au Directoire

Deuxième Résolution : Affectation du résultat – bénéfices

L'Assemblée Générale, après avoir consulté et entendu:

- le rapport du Directoire,
- les comptes de l'exercice
- clos, le rapport du Conseil
- de Surveillance, le rapport général du commissaire aux comptes,

approuve la proposition du Directoire, et **décide** d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de (13.045.185) euros, en report à nouveau débiteur.

Le montant des capitaux propres après affectation du résultat s'élève à (6.900.667) euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

Quatrième Résolution

Cinquième Résolution

L'assemblée générale

Prend acte que le mandat de Lionel LE MAUX président et membre du conseil arrive à échéance à l'issue de l'assemblée portant approbation des comptes 2022. Décide de ne pas le remplacer

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

Conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts qui stipule que :

L'assemblée générale ordinaire peut nommer des censeurs. Le conseil de surveillance peut également en nommer directement, sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale.

Ils sont nommés pour une durée de quatre (4) années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le collège de censeurs étudie les questions que le conseil de surveillance ou son président soumet, pour avis, à son examen. Les censeurs assistent aux séances du conseil de surveillance et prennent part aux délibérations avec voix consultative seulement, sans que toutefois leur absence puisse affecter la validité des délibérations.

Ils sont convoqués aux séances du conseil dans les mêmes conditions que les membres du conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance peut rémunérer les censeurs par prélèvement sur le montant de la rémunération allouée par l'assemblée générale aux membres du conseil de surveillance.

L'assemblée générale décide de nommer Mr Lionel LE MAUX en qualité de censeur

Son mandat ne sera pas rémunéré

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Neuvième Résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président et porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Puis lecture est donnée du rapport du Président et des rapports du Commissaire aux Comptes. Après lecture, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Clémentine ODDOU

Le secrétaire
Stéphane PRIN

Un Scrutateur

Un Scrutateur

Nicolas MORVILLIERS
droit de la propriété intellectuelle

Julian COCKAIN-BARERE
Solicitor (England & Wales)

Lionel CAQUINAUD
droit des sociétés, droit fiscal

Jean LABERENNE
droit fiscal

Murielle FREUND

Susanne SALERNO-WAGENSONNER
Rechtsanwältin

Marie-Laure ARMENGAUD
droit du travail

Laurent NOUGAROLIS

Patrick JOLIBERT

Stanley CLAISSE
droit de la propriété intellectuelle
droit du numérique et des communications
Benoit ARAGOU

Avocats Associés

Catherine CABANNE-BARTHES

Sandrine PLANARD

Elodie BAUDRAS
droit de la propriété intellectuelle

Marie-Eve DELPECH

Frédéric BALIX

Marie NOUGAROLIS

Myriam FORT

Vanessa FRAYSSE

Alexandre PANART

Siham BAKHTOUS

Barbara CECOTTI

Pauline DA TOS

Anais PRADES

Deborah VAYSSE

Lauriane DOURDOU

Elise MARQUE

Avocats

Toulouse
18, rue Lafayette 31000 Toulouse

www.ms-associes.com

SELAS au capital de 291.465 Euros
RCS Toulouse 389 470 170

Member of Consulegis
an international association of law firms
www.consulegis.com

* CAZAMAJOUR & URBANLAW
droit public, droit de l'environnement

Partenaire



MORVILLIERS SENTENAC
ASSOCIÉS
le droit en mouvement

Greffes tribunal de commerce d'Albi

BP 156

81005 Albi Cedex

LRAR 2017 042 0419 4

Toulouse, le 23 mai 2023

Objet : SAFRA – Dépôt comptes annuels 2022

Madame, Monsieur,

Suite à l'impossibilité de déposer les comptes annuels sur le site guichet unique/entreprise, vous trouverez ci-joints les documents suivants d'approbation des comptes de la société sous rubrique :

- Un exemplaire certifié conforme de l'extrait d'affectation du résultat pour l'exercice 2023
- Un exemplaire certifié conforme du Rapport du CS sur le gouvernement d'entreprise
- Un exemplaire certifié conforme des comptes clos le 31/12/2022
- Un exemplaire certifié conforme du rapport du Commissaire aux comptes
- Un chèque d'un montant de 45,02 euros

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires

Cordialement,

pl
Murielle FREUND